

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 82

MONTRÉAL, LE VENDREDI 7 AVRIL 1995

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Feux croisés sur Allan Rock

Le ministre de la Justice aura fort à faire pour mener à terme le projet de loi sur les armes à feu qu'il a présenté à la Chambre des communes à la mi-février. Allan Rock est soumis depuis lors aux feux croisés du Bloc québécois, qui trouve qu'il ne va pas assez loin, et du Reform Party, qui le voue aux gémonies. L'opposition farouche des Westerners s'appuie sur un puissant lobby qui a même rallié dans sa croisade huit des neuf députés du NPD (Svend Robinson étant l'exception) ainsi que les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta. Et pour faire bonne mesure, le bill C-68 a même ses détracteurs dans les rangs ministériels. Jusqu'à Québec d'ailleurs!

Il y a belle lurette que la prolifération des armes de tous calibres inquiète au plus haut point et que le contrôle du gouvernement fédéral est réclamé un peu partout. Mais il y a belle lurette aussi que les chasseurs, cultivateurs et collectionneurs craignent qu'Ottawa s'immiscie dans leurs privilèges et que les fabricants et vendeurs brandissent comme un épouvantail la menace à leurs droits acquis. Incapables de se brancher, les gouvernements se sont défilés, au point que les armes se multiplient et, avec elles, le carnage de vies humaines. Y compris au Québec: un mort par jour.

Il fallait donc une bonne dose de détermination au ministre Rock pour sortir des tablettes un projet musclé. Et il lui faudra encore plus d'entêtement pour qu'il franchisse la course à obstacles législative: entre l'adoption du principe et la mise en vigueur, l'étude, article par article, aux Communes puis au Sénat, fournit bien des occasions aux opposants soit pour atténuer la rigueur du projet, soit même pour lui enlever toutes ses dents.

À lire certaines proses, on a l'impression que plusieurs ont encore la nostalgie du Far-West américain et voudraient en importer ici les mœurs guerrières. Assez crûment, le ministre a dit qu'il fallait faire échec à cette chimère voulant que seules les armes à tout venant protègent de façon adéquate personnes, biens et propriétés. Le lobby des armes ne doit pas dicter notre façon de vivre et nos valeurs, insiste M. Rock, avec pertinence; il n'y a pas de place ici pour un lobby des armes de style américain, si puissant que les gouvernements n'osent lui déplaire!

Il a tout à fait raison de s'insurger, à la condition que les mesures proposées soient adéquates et aillent à la racine du mal. Ce qui est le cas, avec le projet du 14 février. Délivrance de permis de possession et d'utilisation, enregistrement de toutes les armes à feu, sanctions sévères à l'encontre de crimes commis avec des armes à feu, voilà en effet une réforme sévère, mais essentielle et urgente.

Or, ces diverses mesures n'entrent en vigueur que progressivement. Par exemple, l'enregistrement obligatoire des sept millions — au minimum — d'armes à feu ne serait complété qu'au tournant du siècle et du... millénaire, soit seulement en 2003. Si le bât blesse, c'est dans ce délai interminable, et non dans la sévérité de contraintes rendues nécessaires. Qu'il suffise de se rappeler l'horreur du massacre de Polytechnique en décembre 1989. Le Bloc québécois l'a bien compris qui, pour tenter d'accélérer quelque peu la réforme, fait mine de retirer son appui initial au projet. C'est de bonne guerre, d'autant que les alliés de l'opposition officielle à Ottawa, à savoir le gouvernement péquiste, prennent à l'inverse le parti des chasseurs et collectionneurs ulcérés.

Qu'il y ait des inconvénients au contrôle universel des armes et à la limitation des armes de poing, c'est bien évident. Il y en a aussi à l'enregistrement des voitures et au contrôle des permis de conduire, mais personne n'oserait s'en insurger. Que le projet de M. Rock soit sévère en prévoyant une peine minimale de quatre ans de prison aux coupables de crimes perpétrés avec une arme à feu, il faut le reconnaître. Mais comment, autrement, venir à bout d'une épidémie qui prend de l'ampleur d'une année à l'autre? Bien sûr, même la meilleure loi n'est pas une panacée universelle, elle n'en reste pas moins essentielle. Il ne faut pas l'émasculer mais la renforcer.

Le ministre reconnaît volontiers que les criminels ne se donneront sûrement pas la peine d'enregistrer leurs armes. Mais il estime que l'enregistrement rendra plus difficile aux criminels de rue de s'armer, ce qui devrait atténuer le suicide d'adolescents, de même que la violence conjugale. Ce n'est évidemment pas la seule réponse au problème des armes à feu, mais c'est une partie importante de l'équation, fait valoir M. Rock. Les autres composantes portent sur des sentences sévères, des contrôles frontaliers adéquats et l'élimination d'armes qui n'ont aucune légitimité dans la société canadienne.

Le projet de loi qui est soumis aux Communes porte précisément sur ces problèmes névralgiques. Il mérite d'emblée l'appui des députés, pour peu que les délais soient quelque peu raccourcis. Qu'il faille adoucir certains angles, notamment pour un premier défaut d'enregistrement, c'est bien possible, mais l'essentiel doit rester intact. Quoi qu'en disent ses détracteurs, y compris parmi les banquettes ministérielles, le bill C-68 devrait être adopté dans les meilleurs délais, soit avant l'été. Autrement, il risque de fondre avec la canicule.

L'ÉCONOMIE

Seagram vend sa participation dans Du Pont

PAGE A 6



MONTRÉAL

100 millions \$ pour le réseau routier montréalais

PAGE A 3

CULTURE

Françoise Loranger s'éteint à 82 ans

PAGE B 9



Même l'automne n'est pas sûr

Des ministres refusent de figer le calendrier du référendum; le plus important est de gagner

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

En dépit des engagements répétés du premier ministre Jacques Parizeau de tenir le référendum en 1995, il semble que le gouvernement n'hésiterait pas à reporter l'exercice de quelques mois si, à l'automne, l'appui à la souveraineté restait en deçà de la majorité.

C'est ainsi que quelques ministres et députés, interrogés hier sur cette éventualité, ont refusé de figer le calendrier du référendum. Ce n'est pas le calendrier qui est incontournable, «ce

qui est important, c'est de gagner le référendum, c'est très important pour le Québec. C'est ça qui est incontournable», a dit le ministre des Transports, Jacques Léonard, l'un des souverainistes les plus convaincus du gouvernement.

À la même question, la ministre de la Sécurité du revenu, Jeanne Blackburn, dont les convictions souverainistes sont indubitables, refuse de s'avancer. «On verra, c'est une question hypothétique», dit-elle. Puis elle précise: «J'ai toujours dit que nous voulions gagner le référendum et que nous allions le gagner. Je ne m'en irais pas en référendum avec la certitude qu'on va le perdre.»

Le ministre Guy Chevrette a pour sa part refusé de spéculer sur la date du référendum.

Le président du caucus des députés péquistes, le député de Charlevoix, Rosaire Bertrand, qui aurait préféré qu'on tienne le référendum dès juin 1995, affirme néan-

VOIR PAGE A 10: AUTOMNE

VOIR AUSSI EN PAGES A 4 ET A 8

- Un aveu d'échec, selon Ottawa
- L'éditorial de Lise Bissonnette

Une université virtuelle à Lévis?

Jean Garon propose à Télé-université de déménager dans son comté

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le ministre Jean Garon semble prêt de réaliser son grand rêve de doter sa circonscription d'une université: il a proposé à Télé-université de déménager à Lévis.

La direction de Télé-université, qui cherche à relocaliser l'institution, a confirmé au *Devoir* avoir reçu il y a

La direction six semaines une offre formelle du ministre Garon en ce sens.
évalue à Mais elle affirme que la décision finale appartient à son conseil d'administration. Sauf que Télé-université a reçu une seule offre
10 millions \$
le coût
d'une simple
mise à niveau
technique

concrète à ce jour, qui provient, en plus, du ministre de l'Éducation lui-même...

Par contre, et pour le moment, aucun lien n'est fait par la direction de Télé-université entre cette offre et l'hypothèse soulevée il y a deux semaines par le premier ministre Parizeau.

VOIR PAGE A 10: GARON

Flétan: «bis repetita placent...»



PHOTO AP

APRÈS que le Canada et l'Union européenne se furent déclarés la veille à deux doigts d'une entente définitive sur la pêche au flétan noir, la querelle a repris de plus belle, hier, à la suite de nouveaux incidents survenus en eaux internationales, au large de Terre-Neuve. Des milliers d'Espagnols armés d'œufs et de poissons ont manifesté hier leur indignation devant l'ambassade du Canada à Madrid. Nos informations en page A 4.

Les infirmières montent au front

La chasse gardée des médecins nuit au désengorgement des urgences, disent-elles

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Après les salles d'opération, les infirmières estiment qu'il est temps de revoir les règles du jeu dans les hôpitaux, voire la rémunération des médecins, afin de désengorger les urgences et permettre le tri rapide des patients.

Le bureau de direction de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) vient de prendre position en faveur d'une révision majeure des règles hospitalières et même professionnelles pour pouvoir instaurer un système de triage efficace dans les urgences des hôpitaux du Québec. À l'heure actuelle, seulement le tiers des hôpitaux effectuent le tri systématique de leurs patients, avant l'inscription, selon l'urgence de leur état. «C'est inconcevable que cela

VOIR PAGE A 10: URGENCES

Les visages de Tati

Après avoir vécu dans le sillage de Monsieur Hulot, la fille de Jacques Tati découvre ses propres ailes

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Dans la vraie vie, n'en déplaise aux nostalgiques de Monsieur Hulot, Jacques Tati ne fumait pas la pipe. Sa pipe, comme celle de Magritte, n'était donc pas une pipe. Ne pensez pas non plus qu'il jouait au mime à l'heure de l'apéritif pour faire rire sa femme et ses deux enfants ou qu'il leur offrait quelques faux trébuchements entre la poire et le fromage. En fait, durant les mois de tournage, hyperconcentré, le cinéaste de *Mon oncle* rentrait à la maison, plus sérieux qu'un pape, obsédé par son film, et ne se déridait qu'aux vacances. Les comiques sont parfois aussi de très austères bourreaux de travail.

Et si vous n'en croyez rien, interrogez plutôt sa fille, Sophie Tatischeff, qui circule à Montréal. Ce soir, à la Maison de la culture Frontenac, elle vient présenter au Festival des courts métrages l'hommage à Jacques Tati et elle en connaît un

bout sur son père. La dame, monteuse (elle a travaillé pour Jacques Doillon, Coline Serreau), scénariste et réalisatrice de profession — bon sang ne saurait mentir — fut stagiaire aux côtés de Tati sur *Playtime*, monteuse assistante sur *Trafic*, chef-monteuse sur *Parade*. On lui doit la

N'en déplaise
aux nostalgiques,
Tati ne fumait
pas la pipe

recherche et la réalisation du téléfilm *Tati sur les pas de M. Hulot*, un portrait de papa. C'est elle qui a produit et contribué à restaurer *Jour de fête de Tati*, film qui, 48 ans après sa mise au monde, ressortait à Paris cette année dans sa version originale en couleurs (et fit 150 000 entrées en France). C'est elle dont la maison est devenue une sorte de centre d'archives que les tatiphiles de tous poils consultent à cœur joie: photos, bobines, correspondance, dessins, rapports de scripts. Treize ans après sa mort, Tati, dont elle fut très proche, n'a pas quitté ses côtés.

Le type inoubliable de antihéros à



PHOTO JACQUES NADEAU

Sophie Tatischeff a travaillé huit ans pour reconstituer la version couleur de *Jour de fête*, tourné en 1947.

VOIR PAGE A 10: TATI

INDEX MÉTÉO

- AgendaB7
- Avis publics.....A7
- Classées.....B6
- Culture.....B9
- Économie.....A6
- Éditorial.....A8
- Le monde.....A5
- Mots croisés.....A7
- Les sports.....B6



Montréal
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 2



Québec
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 2

Détails en A 10

• LES ACTUALITÉS •

Québec déçoit les Innus

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

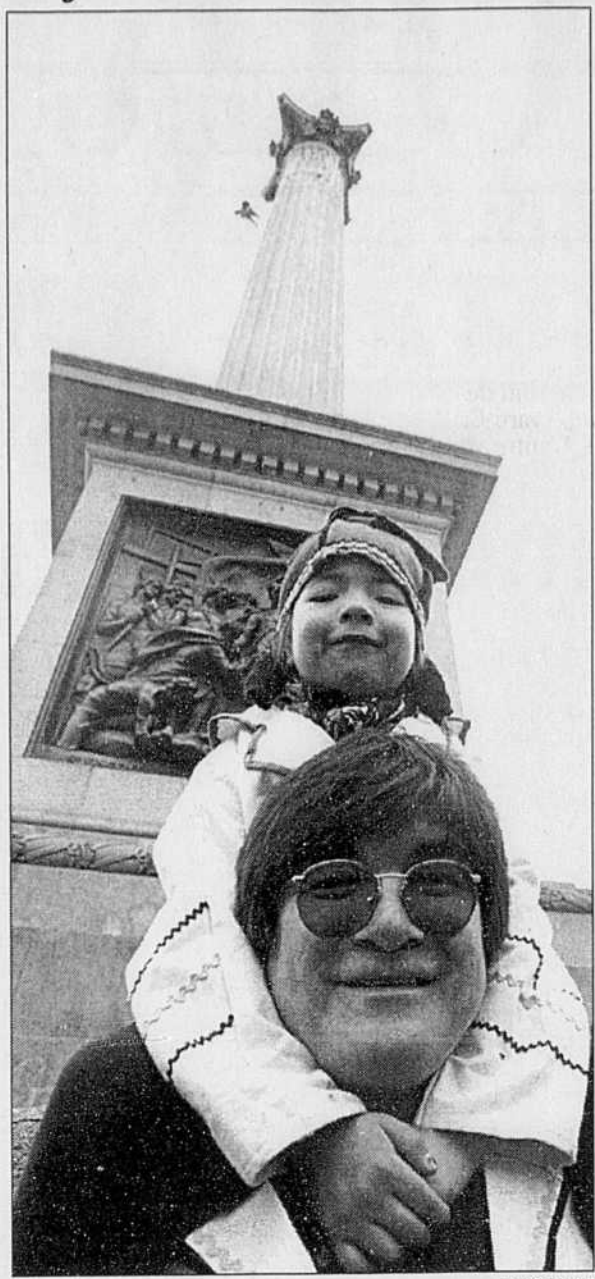
Les Innus de la Basse-Côte-Nord se demandent si Québec se préoccupe vraiment de leur sort quand il prend position contre les vols à basse altitude du territoire québécois par la chasse aérienne de l'OTAN.

«Les premières nations de Mamif Innuat soupçonnent fortement le Québec d'utiliser ce dossier à des fins liées à sa stratégie référendaire, notamment sur les questions relatives à l'intégrité du territoire québécois et à la souveraineté des peuples autochtones», a déclaré hier le porte-parole innu, Guy Bellefleur, pendant qu'à Londres d'autres membres de cette collectivité protestaient à Trafalgar Square contre l'entraînement des pilotes au-dessus de leurs territoires de chasse.

Les Innus de la Basse-Côte-Nord se disent déçus de constater à quel point la prise de position de Québec se concentre sur les impacts économiques du projet, comme si une augmentation des bénéfices pouvait rendre ces vols bénéfiques.

Par contre, ajoute M. Bellefleur, les Innus de cette région jugent intéressante la proposition de Québec de créer un moratoire d'un an sur l'augmentation des vols à basse altitude, qui passeraient de 6000 à 17 000, selon la Défense nationale. Mais «qu'arrivera-t-il après la fin du moratoire?», se demande le porte-parole.

Quant à la commission fédérale chargée d'évaluer ces vols, les Innus estiment qu'elle ne pouvait pas, en toute décence, conclure qu'il n'y aurait pas d'impacts importants pour la faune et les milieux naturels en l'absence de démonstration rigoureuse par le promoteur, envers qui la commission aurait adopté une attitude de «complaisance».



Des Innus ont manifesté hier à Londres contre les vols à basse altitude au-dessus de leurs territoires.

PHOTO AP

Formation professionnelle

Offensive de Jean Garon

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

C'est en voulant développer de «nouvelles solidarités régionales» que le ministre de l'Éducation Jean Garon a annoncé hier un nouveau programme de formation professionnelle, offert à titre expérimental dans le réseau de l'éducation pour les deux prochaines années.

Le programme permettra de diversifier les différentes voies de formation offertes aux jeunes du secondaire. «On ne pourra pas contrer le décrochage scolaire en abaissant les normes», explique le ministre. Il faut plutôt offrir des alternatives diversifiées aux jeunes qui sont confrontés, ajoute-t-il à «un choix tragique: poursuivre des études théoriques qui les rebutent ou décrocher».

Le programme comprendra cinq volets. D'abord, un protocole de partenariat école-entreprise, qui permettra de développer des stages et un système d'alternance études-travail. Ce sont les milieux locaux qui devront s'entendre pour offrir leurs services dans le cadre de ce protocole.

Ensuite, une nouvelle filière de formation professionnelle qui prépare à l'exercice de métiers non spécialisés, offerts aux finissants

du secondaire III qui ne semblent pas intéressés à poursuivre dans les filières «régulières», et qui devra comprendre une formation en entreprise avec alternance travail-études.

Egalement, une année d'exploration professionnelle après la 3^e année du secondaire, en mode concentré ou en mode diversifié, pour les jeunes qui, par exemple, veulent survoler différentes disciplines avant de se décider.

Puis, des programmes intégrés secondaire-colégial, qui permettront aux commissions scolaires et aux cégeps d'élaborer de nouveaux programmes afin de cheminer dans un seul programme intégré de la 3^e secondaire à la fin des études techniques collégiales.

Ces quatre mesures pourront être mises en application dès septembre prochain. La cinquième, qui semble susciter plus de résistances, serait mise en place seulement en septembre 1996. Elle veut permettre à des jeunes d'être admis à tous les programmes conduisant au diplôme d'études professionnelles après la 3^e année en accomplissant une formation générale de 4^e année secondaire en langue maternelle, en langue seconde et en mathématiques dès la première année d'inscription dans le programme professionnel.

Le ministre Garon a été peu loquace hier sur les coûts de ces nouvelles propositions. Le financement de ces programmes sera adapté aux individus qui s'inscrivent (et non au nombre de diplômés).

De la même façon, le ministre ne pouvait indiquer si les entreprises intéressées pourront recevoir une aide gouvernementale advenant la mise en place de stages entreprise-école.

«C'est une question de bonne foi, explique-t-il. Le plus important, c'est de développer une nouvelle culture autour de la formation professionnelle. Les premiers qui vont embarquer, ce sont ceux qui y croient. Il faut avoir la foi.»

C'est cette foi en l'initiative locale qui permet au ministre de parler d'une «solidarité régionale» à développer.

Pour qu'un projet soit accepté dans le cadre de ce nouveau système, il faudra nécessairement que les enseignants soient associés à l'élaboration et l'évaluation du projet, un critère que le Centre de l'enseignement du Québec (CEQ) a salué avec satisfaction.

D'ailleurs, tant la Fédération des commissions scolaires du Québec que la Fédération des cégeps et la CEQ se montraient très satisfaits hier de ce nouveau programme expérimental.

EN BREF

ERRATUM

(Le Devoir) — Dans notre édition d'hier, un article sur la remise des prix de journalisme René-Lévesque comportait une erreur. Le reportage de Danielle Stanton intitulé «Les femmes et leurs familles, demain» a été publié dans *La Gazette des femmes* et non pas dans le quotidien *The Gazette*, comme il était erronément écrit. Nos excuses à la gagnante.

Initiative au plan du développement durable

L'Écosommet est né

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

Divers organismes environnementaux de type fédératif ont lancé hier l'Écosommet, une initiative qui vise à susciter des plans d'action, régionaux et nationaux, sur le développement durable.

L'Écosommet, créé sous forme d'une corporation indépendante, est actuellement parrainé par 19 organismes sociaux, industriels, académiques, syndicaux, etc., aussi divers que l'Assemblée des évêques du Québec, les entrepreneurs en services sanitaires, des ministères, Hydro-Québec, des forestiers et les agriculteurs.

Mais l'organisme demeure dirigé par les groupes environnementaux qui l'ont créé et qui sont représentés à son conseil d'administration, soit l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), le Centre québécois du droit de l'environnement, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement, le Réseau québécois des groupes écologistes, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) et le Centre de formation en entreprise et récupération.

Ce sommet, qui n'a rien à voir avec ceux organisés par le gouvernement québécois dans les années 80, se voulait à l'origine un moment de réflexion et de mise en commun des groupes québécois pour élargir leurs perspectives d'action et se donner des priorités communes.

Depuis un an que cet événement

prend forme, il a évolué, a expliqué hier son président, Pierre Gosse, ex-président de l'UQCN et médecin spécialisé en prévention.

L'Écosommet, a expliqué M. Gosse, vise fondamentalement à concevoir un «plan d'actions concrètes» capables de montrer à la fois la direction que doit prendre le développement durable dans les régions et les différents secteurs économiques. Pour plusieurs, ajoute-t-il, ce sera une occasion de se familiariser avec le concept, souvent galvaudé par les politiciens et récupérés par les promoteurs. Il donne en exemple les «contrats de rivière» lancés par la FQSA, qui associent tout le monde dans quatre régions à la restauration de cours d'eau.

Les consultations régionales et la préparation des plans régionaux vont s'amorcer l'automne prochain. Au printemps 1996, quelque 500 délégués de différents horizons vont participer à Montréal à l'Écosommet proprement dit, qui se verra la conclusion de l'exercice. Budget total: 531 000 \$, que l'on se dit confiant de réunir.

Le développement durable, le concept directeur de ce sommet, a souvent été déformé par des politiciens et promoteurs qui y voyaient un «mariage» de l'économie et de l'environnement.

Lancé en 1987 dans le rapport de la Commission Brundtland, le concept y est plutôt défini comme un système de balises environnementales qui doivent encadrer l'activité économique de façon à ce qu'elle n'épuise ou ne détruise pas les écosystèmes dont dépendent les espèces vivantes.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •



Place des Arts

Coordonnateur des publications

À ce titre, vous relèverez du Directeur des Communications et du Marketing et aurez le mandat de concevoir, rédiger, corriger, produire ou faire produire des imprimés et publications destinés tant au public qu'au milieu culturel.

Notamment, vous agirez à titre de rédacteur en chef et d'éditeur délégué du *Magazine de la Place des Arts* (bimestriel), vous superviserez la production du calendrier mensuel d'événements et des programmes de spectacles.

Qualifications requises

Vous détenez un diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline pertinente, de préférence en lettres et avez une expérience d'au moins cinq (5) ans dans les fonctions reliées à l'emploi (idéalement à titre de rédacteur en chef). Vous maîtrisez parfaitement le français et possédez une bonne connaissance de la langue anglaise. Vous êtes familier avec les techniques d'impression. La connaissance du milieu culturel, particulièrement de la musique, est essentielle. Votre créativité est votre marque de commerce. Vous savez gérer et motiver des journalistes à la pige.

L'échelle salariale de ce poste varie entre 30 345 \$ et 57 527 \$. Le poste est également ouvert aux hommes et aux femmes. Veuillez faire parvenir votre demande par écrit à madame Isabelle Prud'homme, service des Ressources humaines, 260, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal, Québec H2X 1Y9 avant le 14 avril 1995.

Président

L'Institut Nord-Sud, une organisation de recherche politique établie à Ottawa et qui vise à promouvoir chez les Canadiens et à l'étranger une meilleure compréhension des problèmes et des possibilités du développement mondial, est à la recherche d'un nouveau Président.

Le(la) titulaire sera un chef de file reconnu en recherche et politique de développement et connaîtra parfaitement l'évolution des politiques canadiennes et internationales. La personne choisie possédera un diplôme postuniversitaire ou l'équivalent et aura fait ses preuves en développement de relations avec les gouvernements, les maisons d'enseignement, les organismes de bénévoles et les souscripteurs, ainsi qu'en communication avec différents auditoires, y compris avec les médias. Elle devra gérer une équipe de professionnels fonctionnant en collégialité et être à l'aise en français et en anglais. Le salaire et les avantages sociaux offerts sont très concurrentiels.

Les personnes compétentes sont priées de poster ou de télécopier leur candidature, comprenant curriculum vitae et attentes salariales, sous le sceau de la confidentialité, avant le 28 avril, à:

Comité de recrutement — Président
35 Melgund Avenue
Ottawa, Ontario K1S 2S1
Télé.: (613) 231-6018

THE NORTH-SOUTH INSTITUTE
L'INSTITUT NORD-SUD

Research for a fairer world — Recherche pour un monde plus juste

APPEL DE CANDIDATURES

NOMINATION DU DOYEN OU DE LA DOYENNE DE LA FACULTÉ DES LETTRES

Conformément à la Procédure de nomination des doyens de faculté et des directeurs d'école et de département, adoptée par le Conseil d'administration à la séance du 21 septembre 1994, le Comité de nomination sollicite des candidatures pour combler la vacance du poste de doyen ou de doyenne et invite toute personne ou organisme à faire des suggestions sur le profil de la candidate ou du candidat au poste à pourvoir.

Le mandat d'une durée de quatre ans peut, après évaluation et consultation, être renouvelé une fois.

QUALIFICATIONS GÉNÉRALES:

- être professeur ou professeur agrégé ou titulaire; ou
- être détentrice ou détenteur d'un doctorat dans l'un ou l'autre des domaines de la géographie, de l'histoire, de la linguistique, des langues et des littératures, avec un intérêt prioritaire pour le fait français en Amérique du Nord; ou
- posséder une expérience remarquable dans l'un ou l'autre de ces domaines;
- témoigner d'une bonne capacité d'écoute des besoins pédagogiques des étudiantes et des étudiants et de leurs préoccupations;
- avoir une très bonne connaissance des besoins et des activités du domaine des lettres;
- avoir une bonne expérience de l'enseignement et de la recherche;
- avoir des talents de rassembleur et la capacité d'assumer des tâches de responsabilité exigeant un bon esprit de décision;
- avoir les aptitudes requises pour entretenir des relations fécondes avec le corps professoral, les autres membres du personnel enseignant, les associations étudiantes, les membres du personnel administratif, les associations professionnelles et scientifiques et les organismes du monde de l'éducation et de la culture.

Le Conseil d'administration doit procéder à la nomination du doyen ou de la doyenne de la faculté au plus tard à la séance du 21 juin 1995 et la date d'entrée en fonction est fixée au 1^{er} juillet 1995.

Les candidatures ainsi que les propositions de candidatures et les suggestions sur le profil de la candidate ou du candidat doivent être soumises par écrit et reçues, au plus tard le 28 avril 1995, au bureau du président du Comité:

Monsieur Michel Gervais
Recteur
Président du Comité de nomination
Cabinet du Recteur
Université Laval,
Québec (Québec)
G1K 7P4

UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté
des lettres

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

APPEL DE CANDIDATURES

NOMINATION DU DOYEN OU DE LA DOYENNE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Conformément à la Procédure de nomination des doyens de faculté et des directeurs d'école et de département, adoptée par le Conseil d'administration à la séance du 21 septembre 1994, le Comité de nomination sollicite des candidatures pour combler la vacance du poste de doyen ou de doyenne et invite toute personne ou organisme à faire des suggestions sur le profil de la candidate ou du candidat au poste à pourvoir.

Le mandat d'une durée de quatre ans peut, après évaluation et consultation, être renouvelé une fois.

QUALIFICATIONS GÉNÉRALES:

- être professeur ou professeur agrégé ou titulaire; ou
- être détentrice ou détenteur d'un doctorat dans une discipline des sciences de l'éducation depuis dix ans; ou
- posséder une expérience remarquable dans un domaine des sciences de l'éducation;
- avoir une très bonne connaissance des besoins et des activités du domaine de la formation des maîtres, de l'intervention éducative et des sciences de l'éducation;
- avoir une bonne expérience de l'enseignement et de la recherche;
- avoir la capacité d'assumer des tâches de responsabilité exigeant un bon esprit de décision;
- témoigner d'une bonne capacité d'écoute des besoins pédagogiques des étudiantes et des étudiants et de leurs préoccupations;
- avoir les aptitudes requises pour entretenir des relations fécondes avec le corps professoral, les membres du personnel administratif, les associations professionnelles et scientifiques, les organismes gouvernementaux et les milieux de formation;
- posséder une bonne maîtrise du français écrit et parlé.

Le Conseil d'administration doit procéder à la nomination du doyen ou de la doyenne de la faculté au plus tard à la séance du 21 juin 1995 et la date d'entrée en fonction est fixée au 1^{er} juillet 1995.

Les candidatures ainsi que les propositions de candidatures et les suggestions sur le profil de la candidate ou du candidat doivent être soumises par écrit et reçues, au plus tard le 20 avril 1995, au bureau du président du Comité:

Monsieur Michel Gervais
Recteur
Président du Comité de nomination
Cabinet du Recteur
Université Laval,
Québec (Québec)
G1K 7P4

UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences
de l'éducation

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

LE DEVOIR

MONTREAL

La «saison des réfections»

100 millions \$ à la région métropolitaine

Près du tiers du budget alloué à l'ensemble du Québec

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le ministre des Transports du Québec, Jacques Léonard, était porteur de bonnes et de mauvaises nouvelles pour les automobilistes, hier, lorsqu'il a annoncé la programmation annuelle des travaux routiers pour la région de Montréal.

La bonne nouvelle, c'est que M. Léonard a promis maintes améliorations au réseau routier de la métropole. La mauvaise, c'est qu'il donnait par la même occasion le coup d'envoi à la «saison des réfections», avec tout son lot de bouchons de circulation.

Dans la région de Montréal, le ministère des Transports investira 100,8 millions \$ — soit près du tiers du budget — pour la réfection, l'amélioration et le développement du réseau routier, un «mal nécessaire», selon Jacques Léonard. Les travaux routiers coûteront 329 millions \$ à travers le Québec cette année.

Les automobilistes de la Rive-Sud

seront particulièrement touchés par les travaux qui seront mis en branle prochainement. Parmi les 155 projets inclus dans la programmation pour la région de la métropole, une soixantaine seront réalisés sur les routes de la Rive-Sud.

L'autoroute 30 sera notamment prolongée jusqu'à l'autoroute 15, à Candiac (borne 5 sur la carte). Ce projet, «l'un des plus importants dans la région de Montréal», coûtera 23 millions \$. Une première partie de l'autoroute, entre la 10 et la route 104, sera ouverte à la circulation dès le mois de juillet. La seconde partie, qui prolongera la 30 jusqu'à l'autoroute des Laurentides, devrait être complétée vers le mois de novembre. Globalement, le prolongement de la 30 coûtera 70 millions \$.

Toujours sur la Rive-Sud, une portion de la route 132 Est sera reconstruite. Le boulevard Taschereau (134) sera réparé entre la route 132 et l'accès au pont Jacques-Cartier. Enfin, une bretelle additionnelle

sera construite du côté sud de l'échangeur des routes 132 et 134, afin d'améliorer l'accès des automobilistes à la station de métro Longueuil (borne 11).

La quantité impressionnante de travaux routiers qui seront effectués sur la Rive-Sud n'est pas le fruit du hasard. En procédant à des travaux en bloc, le ministre Léonard espère ainsi minimiser les inconvénients pour les automobilistes.

«On intervient dans un même secteur pour éviter de pénaliser la même clientèle d'une année à l'autre, explique-t-il. Les automobilistes de la Rive-Sud n'ont qu'à prendre leur mal en patience. L'an prochain, ils auront la paix.»

Dans l'intention de favoriser le covoiturage et le transport en commun, 3,4 millions \$ seront investis dans l'aménagement de voies réservées aux véhicules à plus d'un passager, aux autobus et aux taxis.

L'une de ces voies sera aménagée sur l'autoroute des Laurentides (15),

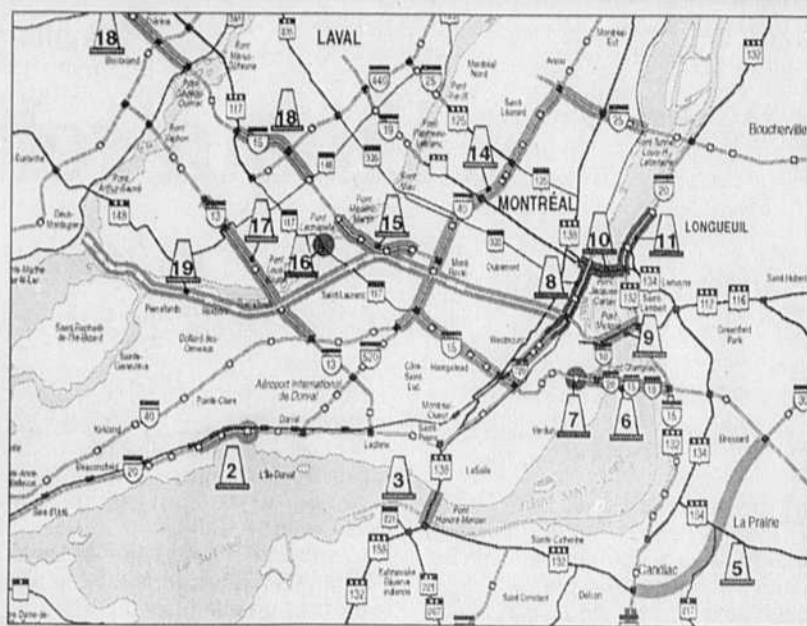
en direction nord, du chemin de la Côte-Vertu jusqu'au boulevard Cartier à Laval (borne 15). L'autre voie sera située sur l'autoroute Chomedey (13), dans les deux directions, entre les autoroutes Métropolitaine (40) et Laval (440, borne 17).

Des caméras de surveillance et des panneaux de signalisation électronique couvriront désormais la portion de l'autoroute 40 qui s'étend entre les échangeurs du chemin de la Côte-de-Liesse et l'autoroute 25, à Anjou (borne 14). Coût du projet: 8,6 millions \$.

Les travaux de modernisation de la ligne de train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes, entrepris en 1993, seront par ailleurs complétés cet automne.

Selon le ministre des Transports, tous ces projets témoignent des «choix stratégiques» du gouvernement provincial. «Il y aura une amélioration sensible de la circulation sans augmentation du coût global des travaux», affirme-t-il.

«Planification, information et... pa-



SOURCE: MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Cette carte représente les principaux axes routiers qui feront l'objet de réfections majeures ce printemps. Notre article mentionne entre parenthèses certains numéros de bornes, afin de faciliter la compréhension.

tiences», tel est le leitmotiv de Jacques Léonard, qui veut amoindrir les impacts des travaux routiers sur la circulation.

La plupart de ces travaux seront d'ailleurs réalisés en dehors des heures de pointe, de préférence la nuit ou les fins de semaine.

Question de tirer le maximum de

cette situation temporaire pour le moins désagréable, les automobilistes pourront joindre la ligne Info-Travaux en tout temps pendant la durée des travaux. Le ministre Léonard conseille également d'écouter les chroniqueurs affectés à la circulation sur les ondes de la radio. «Ce sont des passagers de plus», a-t-il ironisé.



PHOTO MADELINE MALTAIS

CETTE PHOTO intitulée *La Rencontre*, prise à New York en 1994 par Madeleine Maltais, étudiante à l'Université de Montréal, a remporté le 1^{er} prix, d'une valeur de 500 \$, du Concours interuniversitaire de photographies 1994-1995. Le photographe du Devoir Jacques Nadeau était membre du jury. Cette photographie est exposée avec 80 autres à la Galerie du Service d'animation culturelle de l'UdeM jusqu'au 21 avril.

Le phénomène des gangs de rues

Encore bien loin de New York

Sur une échelle de violence de cinq, Montréal se situerait à un et demi

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Alors qu'il est irrécupérable dans les artères de New York, le phénomène des gangs de rues pourrait encore être contrôlé par les policiers de Montréal. C'est du moins ce qu'a fait valoir un agent du FBI, lors d'une rencontre avec des policiers du SPCUM.

«Sur une échelle de cinq qui mesurerait la perte de contrôle du phénomène, New York serait à cinq, et nous serions à un et demi», a dit à ce sujet M. Marotte, du service de police de la CUM, qui participait hier à Montréal à un atelier sur les gangs de rue, au 27^e Congrès biennal de la Société de criminologie du Québec.

Cependant, soutient le policier, «la violence augmente et nos suspects rajeunissent». M. Marotte croit que c'est partiellement dû à un accès plus facile aux armes à feu.

Selon la définition du service de police de la CUM, un gang de rue est «un regroupement d'individus, habituellement des adolescents et ou des jeunes adultes, qui privilégient l'utilisation de la force d'intimidation du groupe dans le dessein d'accomplir avec une certaine régularité des actes criminels à caractère violent».

Aussi, les gangs de rues s'associent en fonction d'affinités ethniques ou idéologiques. «À Montréal, ces gangs sont typiquement ethniques, soit haïtiennes, jamaïquaines, latinos, ou d'extrême droite, comme les *skin heads*», de dire M. Marotte. Contrairement au crime organisé, elles n'ont pas de liens structurés: pas de chef officiel, pas de code officiel. «La loi de la jungle quoi», dit-il. De la même façon, les gangs ont des attitudes sponta-

nées, et commettent des crimes de façon tout à fait imprévisible. D'ailleurs, un membre peut faire partie d'un gang un jour, et se joindre à un autre le lendemain.

Les âges moyens se situent entre 13 et 25 ans. Les membres des gangs les plus jeunes sont aussi les plus violents, soutient M. Marotte. Il s'agit d'une sorte d'initiation inconsciente. Chez les plus jeunes, la violence confère un certain pouvoir. Et c'est le pouvoir qui est recherché dans la perpétration d'actes criminels. Si un gang décide de faire un vol qualifié, et que la victime résiste, les jeunes n'hésiteront pas à l'abattre. Après, ils diront que c'était à la victime de ne pas résister, soutient-il.

«En vieillissant, poursuit-il, ils se spécialisent dans une forme de crime en particulier, pour éviter de se faire prendre par la police.»

Selon M. Marotte, le phénomène se déroule à Montréal comme aux États-Unis. C'est-à-dire qu'il débute par du chantage aux portes des établissements scolaires, avant que l'on retrouve du *drive by shooting*, dans lequel on utilise des armes à feu.

Selon le policier, il convient de faire de la prévention à l'école, parce que la majorité des crimes de gangs de rues se déroulent sur le chemin reliant l'école à la maison.

Par ailleurs, une étude rendue publique dans un autre atelier du congrès, souligne qu'une majorité de policiers de la CUM estiment que la formation multiculturelle est inutile. Pourtant, soulignait Mme Merline Brutus, du groupe Entraide Kouzin, dans le même atelier, les Haïtiens, qui ne forment que 0,04 % de la population, constituent 9 % de la population des centres d'accueil pour jeunes.

Procès Timm

L'accusé se contredit

Longueuil (PC) — Le procès de Richard Timm, accusé de complot et du double meurtre de ses parents, entre dans sa phase finale.

La dernière journée de témoignages, hier, a été marquée par des contradictions dans les affirmations de l'accusé. Richard Timm s'est contredit lors de son contre-interrogatoire mené par la Couronne.

L'accusé a toujours soutenu avoir appris qu'il était le seul héritier de la fortune de ses parents, évaluée à 1 million \$, lorsque le syndic lui a dit en 1994 que son héritage était sous séquestre. Toutefois, il a été forcé de reconnaître qu'il avait bel et bien signé en 1993 deux affidavits, produits par la Couronne, qui mentionnent qu'il est l'héritier de ses parents adoptifs.

Dans l'une de ces déclarations sous serment, il va même jusqu'à céder la Cadillac de son père à son ancien avocat pour payer ses honoraires.

La preuve est maintenant close. Les avocats amorceront leur plaidoirie aujourd'hui, ce qui sera suivi par l'adresse du juge au jury.

Les sept hommes et trois femmes qui le composent auront ensuite à décider du sort de Richard Timm.

Un appel de Tel-jeunes

L'organisme a besoin de 200 000 \$

(Le Devoir) — Tel-jeunes appelle à l'aide. L'organisme, qui répond à 100 000 appels de jeunes en détresse par année, amorce une campagne de financement dans le but de recueillir 200 000 \$ destinés à offrir un service d'écoute téléphonique 24 heures par jour, sept jours par semaine.

Ainsi, pour donner un coup de pouce à Tel-jeunes, les gens sont invités, jusqu'au 28 avril prochain, à acheter un réflecteur à vélo au coût de 5 \$. Le réflecteur, ainsi qu'un crochet pour le suspendre et une bande élastique pour le fixer au bras, sont vendus dans les succursales de la Banque Nationale. Les profits seront versés à Tel-jeunes.

Tel-jeunes écoute les problèmes des 5-20 ans mais ne peut actuellement répondre qu'au tiers des appels. La ligne est souvent occupée et elle ne fonctionne que 12 heures par jour. Les jeunes de toutes les régions du Québec se réfèrent à Tel-jeunes. Ainsi, sept personnes sur dix téléphonent de l'extérieur de Montréal. Le plus grand nombre d'appels provient des jeunes âgés de 13 à 15 ans.

Les jeunes ont besoin d'une oreille qui puisse écouter, en premier lieu, leurs problèmes d'amour et de sexua-

lité, puis leurs relations difficiles avec leurs amis, avec leurs parents. Les adolescents parlent aussi beaucoup de suicide. La mort, l'année dernière, du chanteur du groupe Nirvana, Kurt Cobain, a déclenché un raz-de-marée d'appels angoissés.

Cependant, le meurtre d'un pasteur anglican et de son épouse, commis par trois adolescents de 13 à 15 ans cette semaine à Beaconsfield, n'a fait l'objet d'aucun appel particulier.

«Ce n'est pas un phénomène de société comme l'a été la mort de Kurt Cobain», commente Jocelyn Paiement, président et directeur général de Générations, un groupe qui chapeaute Tel-jeunes. Tel-jeunes, selon M. Paiement, agit comme un thermomètre de l'agitation émotionnelle des écoles. Dès qu'un adolescent se suicide dans une polyvalente, ses compagnons appellent en masse à Tel-jeunes.

Il en coûte 500 000 \$ à Tel-jeunes pour faire fonctionner la ligne téléphonique actuelle et le double pour l'avenir 24 heures. D'autres activités de financement se dérouleront d'ici le début de l'été. Tel-jeunes espère alors pouvoir offrir son service jour et nuit.

ERRATUM

Les publicités en date du 31 mars et du 1er avril auraient dû se lire comme suit:

NOURAIE



La plus grande
sélection de tapis
persans
HAMADAN
de Perse 7' X 5'
475 \$

Les samedis entre 10h et 14h

PLACE BONAVENTURE, COIN UNIVERSITÉ ET ST-ANTOINE
ASCENSEUR SUD-EST ÉTAGE C (514) 879-9176

TOULCH

OPTOMÉTRISTES

Lancement de la Collection de Lunettes
ELTON JOHN, Édition Limitée, de Oliver Peoples
au profit de la Fondation ELTON JOHN
pour la lutte contre le SIDA

Vendredi 7 Avril, 1995

1327 Ave Greene, Westmount, Qué. H3Z 2A5
(514) 937-0446

Samedi 8 Avril, 1995

4021 Rue St. Laurent, Montréal, Qué. H2W 1Y4
(514) 849-1433

OLIVER PEOPLES™

a

ELTON JOHN FOUNATION

LE DEVOIR

POLITIQUE

Conflit du flétan

La querelle reprend

Les pêcheurs espagnols accusent le Canada de violer les lois internationales

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Après que le Canada et l'Union européenne se furent déclarés la veille à deux doigts d'une entente définitive sur la pêche au flétan noir, la querelle a repris de plus belle, hier, à la suite de nouveaux incidents survenus en eaux internationales, au large de Terre-Neuve.

Cette fois, ce sont des accusations formulées par des pêcheurs espagnols voulant que le Canada ait tenté, dans la nuit de mercredi à hier, d'aborder un chalutier et de couper les filets d'un autre, qui a créé un regain de tension et amené l'UE à dénoncer cette nouvelle «violation flagrante du droit international en haute mer».

Les allégations ont aussitôt été démenties avec la dernière énergie par Ottawa, où, furieux, le ministre des Pêches Brian Tobin a qualifié le comportement européen d'«irresponsable, inacceptable et stupide».

«Il est incroyable que l'UE se base sur le rapport d'un capitaine, qui fait

partie d'une flotte qui s'est opposée au processus de négociations depuis le premier jour, pour faire une déclaration condamnant des soi-disant actes qui ne se sont jamais produits», a dit M. Tobin.

Le ministre a ajouté que «s'il avait été dans les intentions du Canada d'aborder un chalutier ou de couper un filet de pêche, il l'aurait fait. Nous avons démontré que nous étions capables de le faire».

Aux dires de M. Tobin, trois bâtiments de patrouille canadiens se sont approchés de six navires espagnols qui croisaient notamment dans la zone litigieuse afin de vérifier s'ils pêchaient, de même que la nature de leurs équipements. Mais le plus près n'était qu'à 600 pieds de son objectif lorsque les bateaux de pêche ont retiré leurs filets et pris la fuite.

Ottawa a donc pris contact, en matinée, avec les ambassadeurs de l'UE, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de l'Espagne afin de tirer les choses au clair et de leur «suggé-

rer de vérifier d'abord ce genre d'allégations auprès des autorités canadiennes».

En après-midi, le ton s'était toutefois un peu adouci, et M. Tobin a dit croire que l'incident ne nuirait pas aux négociations, qui doivent normalement trouver leur dénouement lors d'une rencontre des ministres des Affaires étrangères des quinze, lundi à Luxembourg.

Ottawa est de plus en plus excédé de la lenteur des négociations

De son côté, l'UE a indiqué, quelques heures après sa dénonciation des manœuvres canadiennes (au sujet de laquelle Londres a exprimé sa dissidence), que l'incident résultait probablement de ce que l'hélice d'un des patrouilleurs avait sectionné un filet de pêche. Ce qui n'a pas empêché sa commissaire aux Pêches, Emma Bonino, de faire remarquer que «je veux bien croire qu'il s'est agi d'un accident involontaire, mais il s'est produit dans une situation de harcèlement».

Le ministre français de la Pêche, Jean Puech, a pour sa part déclaré

que «même s'il n'est pas avéré qu'il s'agisse d'un acte volontaire, cela montre que la situation est tendue dans cette zone. Il est essentiel que le calme revienne» pour la bonne marche des pourparlers.

A cet égard, il est évident qu'Ottawa, et particulièrement M. Tobin, est de plus en plus excédé, à la fois par les agissements des Espagnols et par la lenteur de la «bureaucratie» européenne. Des deux côtés de l'Atlantique, le Canada ne cesse de répéter, comme l'a fait hier son ambassadeur auprès de l'UE Jacques Roy, que la conclusion d'une entente formelle pourrait prendre «cinq minutes» en d'autres circonstances.

Mais il y a l'Espagne, dont les dirigeants ont souligné leur «pessimisme» devant l'issue négociée du conflit, reprochant au Canada son attitude «provocatrice» et son «manque de volonté de négocier».

Pour leur faire écho et pour appuyer leurs pêcheurs, plus de 3000 personnes ont d'ailleurs manifesté hier devant l'ambassade du Canada à Madrid, dont l'édifice a été la cible de poissons et d'œufs.

Le référendum à l'automne

Un aveu d'échec des souverainistes, selon Ottawa

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

La décision de ne pas tenir le référendum avant l'automne, annoncée mercredi soir par Jacques Parizeau, «déçoit» évidemment les forces fédéralistes qui sentaient la victoire proche, mais elle les conforte dans l'idée que les souverainistes constatent eux-mêmes l'impasse dans laquelle se retrouve leur option.

«Ils ont lu les sondages comme nous, c'est très clair», a déclaré hier le porte-parole du gouvernement fédéral pour le camp du NON, la ministre Lucienne Robillard. «J'ai toujours dit que je considérais que les Québécois étaient prêts à voter, mais pas pour la séparation. C'est probablement une des raisons pourquoi on retarde» l'appel aux urnes, a-t-elle ajouté. Des propos auxquels a fait écho Jean Chrétien, en voyage à Dallas, qui s'est dit assuré que, de toute façon, les Québécois «choisirent le Canada».

Tant Mme Robillard que son collègue des Affaires intergouvernementales, Marcel Massé, se sont dits «surpris» que M. Parizeau n'ait pas attendu les conclusions de la Commission nationale mise sur pied par Québec et qui doit rendre son rapport la semaine prochaine. «Il aurait été beaucoup mieux qu'il respecte ses propres groupes avisés. Mais c'est sa décision, pas la nôtre», a dit M. Massé.

À l'étonnement s'ajoute par ailleurs la déception que les choses ne se dérouleront pas «le plus rapidement possible», comme on l'a entendu hier une dizaine de fois.

«Je trouve ça malheureux pour les Québécois, qui ont affirmé très clairement qu'ils avaient d'autres priorités. Je pense qu'il y a une certaine saturation chez eux; ça fait sept mois qu'on discute de cette situation», a renchéri Mme Robillard.

Aussi, après avoir fait pression pour que soit respecté l'engagement initial du «huit à dix mois», Ottawa souligne-t-il aujourd'hui à grands traits que le référendum doit avoir lieu en 1995. Jacques Parizeau est un «homme de parole», et «je crois qu'il

ne reviendra pas sur ses promesses encore une fois», a ironiquement fait valoir M. Massé.

Et entre-temps, ont assuré les ministres, la décision de Québec ne changera pas la stratégie d'Ottawa et de ses alliés même si, d'évidence, la période estivale ne se prête guère à une «mobilisation des énergies».

«On va devoir modifier le calendrier, mais la stratégie reste la même, a dit Mme Robillard. Nous étions prêts pour le mois de juin, (et) nous allons continuer à être très présents sur le terrain jusqu'au déclenchement de la campagne référendaire. C'est toujours plus difficile l'été, mais la cause est tellement importante que nous serons là.»

Au même moment, au Bloc québécois, on s'affairait à recuser la thèse voulant que le report du référendum soit un aveu d'échec, accueillant favorablement une «sage décision» qui permettrait de «bâter un momentum» et de «mettre à jour le discours souverainiste».

«On a toutes les indications nécessaires pour savoir comment ajuster le tir et avoir une opinion publique qui sera favorable à l'automne.»

Les gens disent qu'ils rejettent la situation actuelle, mais ils n'achètent pas le produit tel que défini présentement. Donc, il faut l'ajuster», a commenté le président du comité de stratégie référendaire du Bloc, le député Pierre Brien.

De son côté, le leader parlementaire Michel Gauthier a dit «constater que ça va nous donner un peu plus de temps pour convaincre un peu plus de monde. La question de temps devient un outil précieux à ce stade-ci».

Mais M. Gauthier a refusé de dire quelle était jusque-là la position de son parti, qui tient ce week-end un congrès qui devait à l'origine servir à fouetter les troupes. Il a d'ailleurs eu un commentaire révélateur lorsqu'il a évoqué son opinion personnelle.

«Je n'ai jamais été particulièrement pressé par un échéancier qui devrait être très serré. Mais je serais entré relativement confortablement dans un échéancier du printemps, même si je n'y tenais pas particulièrement», a-t-il dit.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 60 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-dessus mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou cette intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
DESROCHES, Gilles Hôtel Raphael 4850, 5e av. Rosemont Montréal Dossier: 242-297	1 Bar 1 Restaurant pour vendre	7455, boul. Montréal-Toronto
9017-3808 QUEBEC INC. Restaurant 3525, rue Lacombe Montréal Dossier: 278-549	1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse	3525, rue Lacombe Montréal
9013-9528 QUEBEC INC. Bar Le Repaire 11 3101, 19e Avenue Laval Dossier: 325-290	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse cession	297, boul. Curs-Labelle Laval
9017-8138 QUEBEC INC. Restaurant Jade Jardins 5794, rue St-Hubert Montréal Dossier: 600-072	Changement de catégorie de Bar avec spectacles à Restaurant pour vendre	5794, rue St-Hubert Montréal
9017-6041 QUEBEC INC. Québec Inc. 2074, rue Visitation Montréal Dossier: 1172-337	1 Restaurant pour vendre	1301, Ste-Catherine Est Montréal
LES ALIMENTS LOUKE INC. Cantier 800, boul. Chomedey suite 110 Laval Dossier: 1172-485	1 Restaurant pour vendre	800, boul. Chomedey suite 110 Laval
LA BAGUETTE MAGIQUE INC. La Baguette Magique 899, Ste-Hélène Longueuil Dossier: 1172-923	1 Restaurant pour vendre	899, Ste-Hélène Longueuil
9005-7381 QUEBEC INC. Restaurant Crémère La Vieille Banque 526, boul. Marie-Victorin Boucherville Dossier: 340-745	1 Restaurant sur terrasse additionnel	526, boul. Marie-Victorin Boucherville
127934 CANADA INC. Chez L'Père Gédéon Rivest 7407, rue Verdier Saint-Léonard Dossier: 369-652	Changement de catégorie du Restaurant avec danse à Brasserie avec danse	110, boul. Taschereau Greenfield-Park
9015-8791 QUEBEC INC. Resto Bar L'Arc-En-Ciel 9807, boul. Gouin Est Montréal Dossier: 380-600	Une licence d'exploitant de site d'appareil de loterie vidéo	9807, boul. Gouin Est Montréal
173313 CANADA INC. Larrie 1824, Ste-Catherine Ouest Montréal Dossier: 1012-186	Changement de capacité du Restaurant pour vendre Changement de capacité du Bar avec danse	1824, Ste-Catherine Ouest Montréal
9014-5228 QUEBEC INC. Cheney Delicatessen Network 95, boul. Labelle Ste-Thérèse Dossier: 181-107	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	95, boul. Labelle Ste-Thérèse
CLUB METROPOLIS INC.	Extension des heures d'exploitation	59, Ste-Catherine Est

2 de 2 permis de Bar avec danse et spectacles de 3h00 à m. à 8h00 dans la nuit du 21 au 22 mai 1995.	Montréal	
9010-1924 QUEBEC INC. Restaurant 2373, boul. Marcel-Laurin St-Laurent Dossier: 419-879	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	2372, Boul. Marcel-Laurin St-Laurent
RESTAURANT SCORPIO INC. Restaurant Fresco 6040, Des Grandes Prairies St-Léonard Dossier: 1173-665	1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse	6040, Des Grandes Prairies St-Léonard
9017-9698 QUEBEC INC. Restaurant 215, boul. René-Lévesque Est Montréal Dossier: 1173-749	1 Restaurant pour vendre 1 Bar	215, boul. René-Lévesque Est Montréal
LA COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE ÎLES Ecole Hôtelière de Laval 190, Roseval Laval Dossier: 1173-764	Changement permanent d'endroit d'exploitation de Restaurant pour vendre Salle de cours	190, Roseval Laval
2423-4148 QUEBEC INC. Buffet Cristina 1986 Enr. 6856, Jarry Est St-Léonard Dossier: 307-579	Permis additionnels 3 Restaurants pour vendre	6856, Jarry Est St-Léonard
9014-1862 QUEBEC INC. Deli Chéri 1030, Chéri bur. 10 Montréal Dossier: 413-112	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre	1030, Chéri bur. 101 Montréal
RESTAURANTS CAMMUSI INC. Civis Mundi 9250, boul. Décarie suite 170 Montréal Dossier: 1173-798	1 Bar 1 Restaurant pour vendre	6701, rue St-Laurent Montréal
RESTAURANT DAN-LY FRITE INC. Restaurant Dan-Ly Frite Inc. 325, Montée Gagnon Bois-des-Fillons Dossier: 1173-806	1 Bar sur terrasse 1 Restaurant pour vendre	325, Montée Gagnon Bois-des-Fillons
THOMPSON, Derrick Earl Arrêt de Jerk 5172, Queen Mary Montréal Dossier: 1173-939	1 Restaurant pour vendre	5172, Queen Mary Montréal
9017-9979 QUEBEC INC. La Grillade Caliva Grecque Enr. 3824, Notre-Dame Est Laval Dossier: 1173-954	1 Restaurant pour vendre	3824, Notre-Dame Est Laval
9011-5189 QUEBEC INC. Restaurant Villa Bella 870, Victoria Greenfield Park Dossier: 240-572	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre (suite à cession)	870, Victoria Greenfield Park
LAJEUNESSE, Aline Le Bar du Marché 4476 & 4486 Ontario Est Montréal Dossier: 344-028	Changement de capacité d'un bar	4476 & 4486 Ontario Est Montréal
SALLE DE GUILLES SAINT-EUSTACHE INC. Salle de Goules Saint-Eustache Inc. 66, boul. Industriel Local 101, St-Eustache Dossier: 994-038	Permis additionnel 1 Bar avec danse et spectacles	66, boul. Industriel Local 101, St-Eustache
9005-2606 QUEBEC INC. Restaurant McKie's 1, Ste-Catherine Ouest Montréal Dossier: 1174-234	1 Restaurant pour vendre	1, Ste-Catherine Ouest Montréal
LE CLAMSHACK INC. Le Clamshack 9430, boul. L'Arche suite 2025, Montréal Dossier: 1174-259	1 Restaurant pour vendre	426, Pl. Jacques-Cartier local 5, Montréal

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Parizeau prend le dossier des Nordiques en main

ANDRÉ BELLEMARE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Jacques Parizeau a personnellement pris en main le dossier des Nordiques en donnant l'assurance qu'il fera tout son possible pour trouver un moyen de venir en aide au club de hockey de Québec, qui menace de quitter la Vieille Capitale.

Il parle même de deux formules avec lesquelles il «jongle» mais qu'il ne veut pas lancer sur la place publique puisqu'il s'agit d'une affaire de négociations.

La direction des Nordiques peut s'attendre à recevoir une réponse du gouvernement d'ici environ un mois.

D'après un collaborateur du premier ministre, M. Aubut demanderait trois choses au gouvernement: qu'il assume le déficit anticipé de quelque 10 millions \$ cette année, que le gouvernement finance la construction d'un nouvel amphithéâtre de quelque 120 millions \$ et où les Nordiques évolueraient sans payer de loyer et, enfin, que le gouvernement éponge un autre déficit, s'il y en a un autre en bout de ligne.

La-dessus, M. Parizeau a dit laconiquement qu'il partage «l'ahurissement de plusieurs gens» quand ils ont appris ces demandes du président des Nordiques.

M. Aubut réclame à grands cris depuis des années la construction d'un

nouvel amphithéâtre susceptible de générer plus de revenus et de faire face à la concurrence des autres clubs de hockey et aux coûts grandissants de l'exploitation d'une entreprise de hockey.

À l'Assemblée nationale et à l'émission radiophonique *Amateurs de sports*, le chef du gouvernement s'est particulièrement réjoui, par ailleurs, de la nouvelle voulant que la compagnie Chrysler contribue au financement d'un nouveau Colisée. «Ah! mais là, ça changerait très certainement les perspectives parce que ça change un des éléments importants du dossier. Ce que nous avons entendu au sujet de Chrysler peut être intéressant», a dit le premier ministre à la radio.

En Chambre, M. Parizeau a indiqué qu'il ne donne pas de garanties que tout fonctionnera bien mais qu'il va essayer, de concert avec le ministre des Finances, Jean Campeau.

Après avoir pris connaissance des livres des Nordiques et de leur situation financière, un proche du premier ministre a expliqué, hier, que l'équipe connaît présentement de graves difficultés financières et que dans deux ans, elle serait techniquement en faillite.

Trois éléments dans le dossier soulèvent des inquiétudes et le gouvernement n'a pas beaucoup d'emprise sur ces éléments, a expliqué cette source de l'entourage du premier ministre.

ABAN TAPIS PERSANS FERME

sa galerie de la rue Sherbrooke à Montréal
DE LIQUIDATION D'UN INVENTAIRE DE PLUSIEURS MILLIONS DE DOLLARS

VENTE

Des spéciaux incroyables!
Vaste sélection offerte à des prix jamais vus auparavant

Kashan
9,7 par 12,6'

Notre collection est l'une des plus imposantes collections de tapis persans noués à la main en Amérique du Nord

- Tout l'inventaire de notre salle d'exposition de 6 000 pi² doit être vendu.

- Plusieurs articles sont liquidés sous le prix coûtant.

- Nous vous garantissons de la qualité, du choix et, maintenant, des prix imbattables.

FMV 3 500\$
SOLDE 1 500\$

Afin de prendre une décision éclairée avant d'acheter chez un compétiteur, vous devez venir nous voir. Nous avons comparé les prix... À VOUS DE COMPARER!

LUNDI ET DIMANCHE
JEUDI ET VENDREDI
MARDI, MERCREDI ET SAMEDI

de 11 h à 18 h
de 10 h à 20 h
de 10 h à 18 h

1600, rue Sherbrooke ouest
Montréal, Québec
Tél.: 933-3231

abani
TAPIS PERSANS

Mal-logés en colère

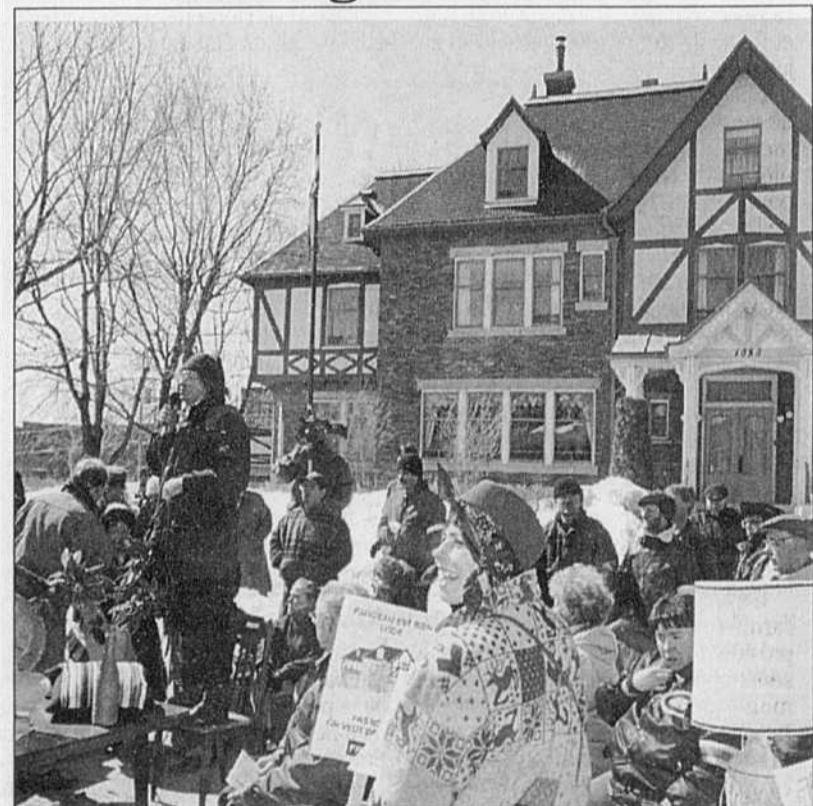


PHOTO PC

VISITE inhabituelle hier à la résidence du premier ministre Jacques Parizeau, au 1080, rue des Braves, à Québec: quelque 300 manifestants venus réclamer des logements convenables pour les mal-logés.

Affaire O. J. Simpson

Chrétien n'aime pas que le procès soit diffusé au Canada

Dallas (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien n'apprécie guère que le procès d'O. J. Simpson soit transmis sur les ondes canadiennes. Le Canada, a-t-il déclaré jeudi devant des rédacteurs de journaux américains, fait une différence entre le processus judiciaire et le théâtre.

Dans une allocution prononcée devant l'American Society of Newspapers Editors, hier, M. Chrétien a soutenu que le Canada devait défendre le caractère distinct de la société et de la culture canadiennes.

Et il a dû justifier le protectionnisme culturel canadien, que les Américains jugent contraire à l'esprit du libre-échange. M. Chrétien a déclaré que les procès au criminel ne de-

vraient pas «être transformés en spectacles». Le silence s'est alors abattu sur la salle, où quelque 600 personnes étaient présentes.

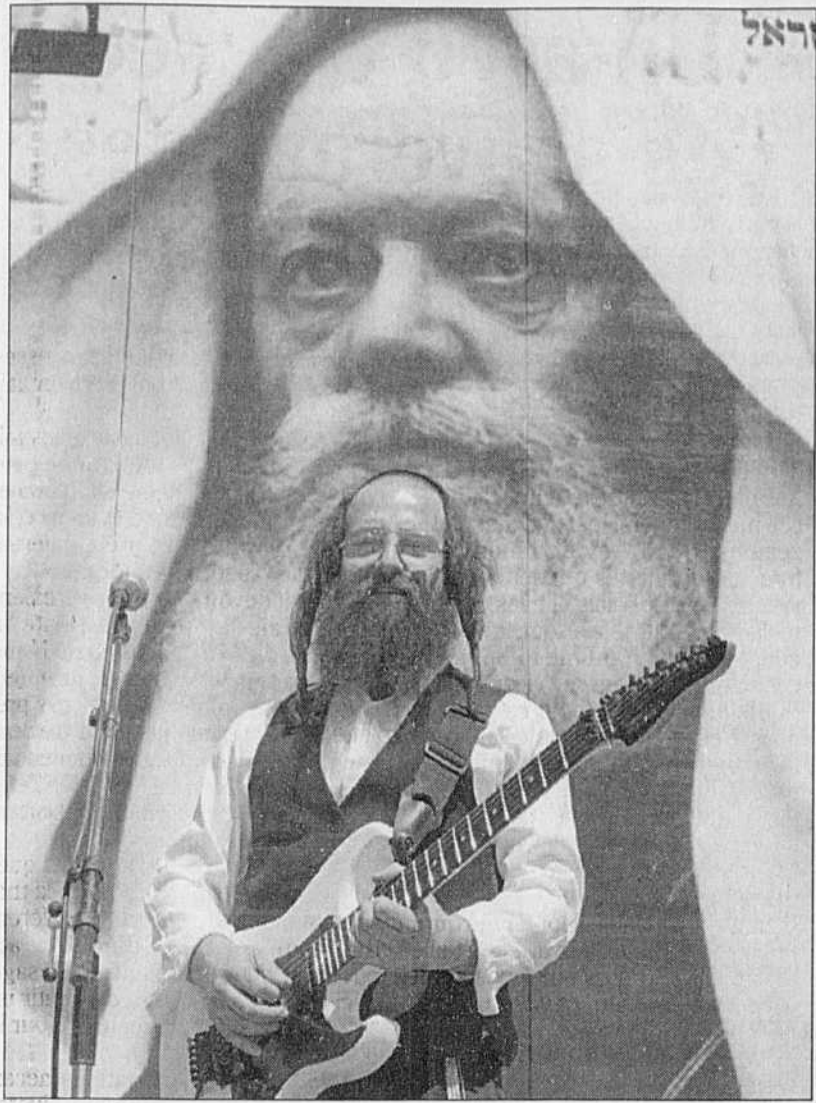
«Il y a des tragédies personnelles qui (...) doivent être traitées avec un certain respect.» Il a dit ne pas aimer que le procès soit retransmis au Canada.

Ses propos surviennent au moment où fait rage, en Ontario, un débat sur la pertinence de la présence de membres des médias et du public dans les procédures judiciaires entourant le procès pour meurtre de Paul Bernardo, accusé d'avoir assassiné les jeunes Kristen French et Leslie Mahaffey. Son procès doit débiter le 1^{er} mai.

LE DEVOIR

LE MONDE

Il sourit dans sa barbe



UN JUIF ORTHODOXE joue de la guitare devant une affiche du rabbin Menachem Schneerson au cours d'une Bar Mitzva géant devant le mur des Lamentations, hier à Jérusalem. Un millier de jeunes garçons et filles, des immigrants en provenance de l'ex-Union soviétique pour la plupart, ont participé à ce traditionnel rite de passage.

Psychose de peur à Haïti

Une commission est formée afin d'enquêter sur les nombreux meurtres

Le gouvernement haïtien a annoncé hier la formation d'une commission «en vue d'enquêter sur les cas de meurtres enregistrés ces derniers temps» dans le pays, dont celui de l'opposante Mireille Durocher-Bertin assassinée le 28 mars dernier. Composée de cinq officiers membres de la police intérimaire, cette commission est présidée par un officier supérieur, le major James Jean Baptiste. Le gouvernement a également annoncé qu'il allait enquêter sur les meurtres commis sous le régime civilo-militaire non reconnu internationalement qui avait suivi le coup d'État du 30 septembre 1991.

Port-au-Prince (AFP) — Une psychose de peur généralisée est réapparue en Haïti à la suite de l'accroissement de l'insécurité, provoquée par l'absence d'une police digne de ce nom et l'inexistence d'un véritable système judiciaire.

Chaque jour offre une nouvelle série de vols, agressions à main armée et meurtres divers qui semblent pour la plupart de nature crapuleuse et ont pour résultat de vider le soir les rues de Port-au-Prince.

Tous les Haïtiens, à commencer par la presse, parlent d'«escalade» ou de «flambée» de la violence. Mais la réalité du phénomène est contestée par certains experts internationaux.

L'un d'entre eux, qui a refusé d'être identifié, parle de «paranoïa habilement manipulée par des éléments hostiles au retour de la démocratie». Le taux de criminalité, dit-il, est «ridiculisé» par rapport à ce qui se passe dans d'autres pays et à ce qui se passait l'an dernier.

Il s'agit d'une allusion au règne de l'armée, qui avait chassé du pouvoir le président Jean-Bertrand Aristide le 30 septembre 1991. M. Aristide a été ramené au pouvoir en octobre par les Américains, remplacés fin mars par la Mission de l'ONU en Haïti (MINUHA). Pendant les trois années de pouvoir des militaires, la violence, qui a coûté la vie à au moins 3000 personnes, selon des sources de l'ONU, était principalement politique et dirigée contre les partisans de M. Aristide dans les bidonvilles. La violence actuel-

le, qui n'épargne personne, apparaît essentiellement de droit commun, mais ne l'est pas exclusivement. L'assassinat le 28 mars d'une opposante à M. Aristide, Mireille Durocher Bertin et les rumeurs faisant état de listes de personnalités à abattre ont encore aggravé le sentiment d'insécurité. Le ministre de l'Intérieur de M. Aristide, M. Mondésir Beaubrun, a été mis en cause dans cet attentat.

«J'ai dû engager un service de sécurité personnelle», affirme à l'AFP, sous couvert de l'anonymat, un homme d'affaires qui dit avoir adopté un «profil très, très bas».

«C'est plein de zenglendos (bandits en créole), affirme M. Brunel Lyndor, adossé à une bicoque de Cité Soleil, le plus grand bidonville de Port-au-Prince et bastion du président Aristide.

Le chef de l'État, qui a qualifié l'insécurité de problème majeur pour son gouvernement, a appelé les gens à former des «brigades de vigilance» pour combattre le crime, reconnaissant implicitement que l'État était dépassé. Ses détracteurs affirment que sa décision, prise pour des raisons politiques, de démanteler l'armée (qui englobait aussi la police) est à l'origine du problème et a permis aux criminels d'agir en toute impunité.

«La responsabilité de la lutte contre la criminalité incombe en premier lieu aux Haïtiens», explique le porte-parole de l'ONU en Haïti, M. Eric Fait, qui souligne toutefois que les 900 policiers membres de la MINUHA font tout pour les aider.

Pilonnage à Sarajevo

Sarajevo (Reuter) — Des obus sont tombés hier sur Sarajevo, faisant au moins deux morts et six blessés.

Un médecin travaillant dans un hôpital du quartier de Hrasnica a confirmé à Reuter que deux personnes étaient mortes. Le pilonnage a commencé peu après-midi et s'est prolongé en soirée.

Les nations unies ont recensé quatre détonations et une dizaine de rafales de mitrailleuse lourde à Hrasnica. L'une des victimes était un soldat qui attendait le bus. Selon la radio, trois personnes auraient trouvé la mort.

Dans la soirée, deux obus de mortier sont tombés sur le centre-ville, blessant deux personnes.

Le Courrier parlementaire
PRÉSENTÉ EN FORMAT DE POCHE (VADE MECUM)

Le Bottin du pouvoir à Québec

230 pages d'information ministres, députés, sous-ministres, attachés politiques, prés. d'organismes d'État, les attachés de presse, les critiques de l'opposition et plus

200 photos les ministres, les députés de l'Assemblée nationale, les députés et sénateurs du Québec au fédéral

20 organigrammes exclusifs les commissions parlementaires, le processus législatif, les comités du Conseil des ministres, le Conseil exécutif etc.

49,95\$

Les Publications Mass-Média 30 Grande-Alle. Québec Québec G1R 3G6
Tél: 1-418-640-1978 Fax: 1-418-529-7548

Génocide rwandais

Les procès tournent court

Kigali (AFP) — Le premier procès du génocide rwandais, un an jour pour jour après le début des massacres, a été reporté *sine die* hier après une brève audience devant le tribunal de première instance de Kigali qui a donné un délai aux défenseurs des six premiers accusés pour mieux préparer leur dossier.

L'audience, qui a commencé avec sept heures de retard, a duré trois quarts d'heure. Les actes d'accusation n'ont pas été lus, le ministère public ayant seulement fait remarquer à propos d'un des prévenus que de nombreux témoins l'avaient reconnu et accusé d'avoir commis des atrocités.

Emmenés depuis la prison de Kigali dans une camionnette, sous la surveillance d'une dizaine de militaires, les prisonniers ont attendu vingt minutes avant d'entrer dans le tribunal aux vitres cassées et aux murs criblés d'impacts de balles et d'éclats d'obus.

Assaillis par les photographes, les accusés sont entrés en file indienne. Crâne rasé, vêtements uniformes roses des prisonniers, ils se sont assis aux deux premiers rangs, pendant qu'environ 200 curieux prenaient place dans la salle.

Le président, Claudien Gatera, et ses deux assesseurs ont d'abord étudié le cas du seul mineur du groupe.

Agé de 17 ans, illettré, accusé d'avoir assassiné au moins six personnes, (voir ci-dessous) il s'est présenté accompagné de trois avocats commis par l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance), qui ont réclamé le report afin d'avoir suffisamment de temps pour préparer sa défense. Ils estimaient que le délai légal de huit jours entre l'assignation à comparaître et l'audience n'avait pas été respecté.

Report accordé, a dit le président, qui a ensuite appelé les cinq autres prévenus accusés de génocide. Alignés devant lui, les accusés, calmes, sans manifester d'émotion particulière, n'ont pas dit un mot.

Le juge Gatera a ensuite lui-même demandé le report du procès parce que, a-t-il dit, beaucoup de gens, dont une cinquantaine de journalistes et une dizaine d'obser-

vateurs des droits de l'Homme de l'ONU, étaient venus assister à cette audience. Sous-entendant qu'il ne fallait pas les décevoir, ni s'attirer les foudres de la communauté internationale prompt à dénoncer les procès expéditifs, le tribunal a donc décidé le report *sine die*, afin de préparer plus à fond les audiences.

L'annonce de la tenue des procès le 6 avril, un an jour pour jour après le début des massacres, avait provoqué une vive polémique. Plusieurs associations de défense des droits de l'homme et de soutien aux rescapés du génocide avaient protesté, estimant que la justice rwandaise n'était pas encore en état de mener à bien des procès d'une telle importance.

Des différences de vue étaient également apparues au sein du gouvernement, dont certains membres ont jugé inopportun d'organiser ces procès alors que le pays entre aujourd'hui dans une semaine de deuil national.

Dès jeudi soir, les cercueils de dizaines de martyrs, dont Mme Agathe Uwilingiyimana, premier ministre assassinée le 7 avril par des militaires, devaient être exposés dans le stade régional de Kigali, où était organisée une veillée funèbre.

Aujourd'hui, des funérailles nationales doivent avoir lieu sur la colline de Rebero, dominant la ville, où l'ancien président Juvénal Habyarimana avait fait construire un hôtel.

Le président Habyarimana, un Hutu, avait été tué le soir du 6 avril lorsqu'il se trouvait à son arrivée à Kigali. Quelques heures après, les massacres commençaient. Les Tutsis étaient victimes d'un génocide et les opposants hutus d'assassinats politiques. Au moins 500 000 personnes avaient été massacrées.

Un an après, plus de 30 000 détenus accusés de génocide s'entassent dans les prisons rwandaises, tandis que les instigateurs des massacres vivent à l'étranger.

Un tribunal international devra statuer sur les cas des «planificateurs», alors que ceux des exécutants seront traités par les tribunaux rwandais.

Le Rwanda
entre
aujourd'hui
dans une
semaine de
deuil national

Le bon Dieu sans confession...

D'APRES LE MONDE

Ngomayube a dix-sept ans. On lui donnerait le bon Dieu sans confession. De grands yeux éclairés son visage juvénile. Il est petit de taille et ne s'exprime qu'en kinnywandais. Fils de paysan, paysan lui-même depuis son plus jeune âge, il n'a jamais fréquenté l'école. Incapable de lire ou d'écrire, il a signé d'une empreinte digitale l'acte d'assignation à comparaître en justice dont on lui a remis une copie en fin de semaine dernière.

Accusé de six meurtres et plus généralement de génocide, il devait être l'un des six premiers rwandais déferés, hier, devant le tribunal de Nyamirambo, un quartier de Kigali.

Comme les autres détenus de la prison centrale, il porte l'uniforme, un short et une vareuse rose.

Dans la cellule exigüe qui sert de bureau à Kizito Mugemanshuro, un quinquagénaire, ancien fonctionnaire, désigné par la direction «capita» de la prison, responsable de tous les détenus, Ngomayube, assis sur un pliant de toile, affiche une belle sérénité. «J'ai été arrêté le 15 septembre 1994 sur la colline de ma commune, Butamwa, alors que je rentrais de Gitarama où je m'étais réfugié pour échapper aux violences», explique-t-il. Dénoncé par un conseiller communal, hutu comme lui, il nie farouchement avoir

quoi que ce soit à se reprocher: «Si j'avais tué, je serais parti au Zaïre et on ne m'aurait pas trouvé.» Il clame son innocence comme les cinq autres inculpés et raconte que celui qui l'a livré aux militaires vient de le rejoindre en prison, accusé à son tour de génocide et... de faux témoignages.

Il n'a pas peur

Tout lui semble clair. Il n'a pas peur. Le seul danger pourrait venir d'un juge tutsi. «Dans ce cas-là, on est mort. Si c'est un Hutu, il n'y aura pas d'erreur judiciaire», affirme-t-il, aussitôt soutenu par le «capita» qui s'interroge sur la valeur d'un verdict qui serait prononcé par un juge d'une autre race.

L'air hébété, Stanislas Hitimana, quarante ans, agriculteur, souscrit à ces propos. Inculpé de génocide et de sept meurtres, il prétend que ses aveux lui ont été arrachés sous la torture par les militaires. Le bureau de Kizito Mugemanshuro est un havre de «tranquillité». Le reste de la prison est surpeuplé. Aller d'un bloc à l'autre en traversant des cours bondées est un exercice difficile. Dans le bureau du directeur de la prison, un grand tableau noir, quotidiennement mis à jour, résume la situation. Le 5 avril, les effectifs étaient de 8106 prisonniers, pour une capacité de 2000 places.

Adrien Sinayobye ouvre volontiers son registre à petits carreaux. Il arrive, en moyenne, une cinquantaine de nouveaux détenus chaque jour. Le taux de mortalité a baissé, grâce à l'action du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Cinq à sept personnes y mouraient encore chaque jour à la fin de 1994.

Depuis février, on n'enregistre plus que un ou deux décès quotidiens.

Plus de 32 000 détenus croupissent dans les prisons et les centres de détention, accusés de génocide. La plupart n'ont pas été entendus par le ministère public, faute de magistrats en nombre suffisant. Les professions judiciaires ont été décimées. La plupart des magistrats, avocats et juges ont été tués ou ont quitté le pays.

Une association belge vient de former 150 officiers de police judiciaire pour accélérer les milliers d'enquêtes rendues nécessaires par le nombre croissant de détenus. L'organisation française Juristes sans frontières (JSF) organise des cycles de formation.

Mais au-delà des problèmes de personnel, il y a un manque cruel de moyens matériels.

Les tribunaux ont été dévastés et pillés, le ministère n'a plus de parc automobile. Et cependant les Rwandais réclament justice.

EN BREF

PRIÈRES POUR LA PAIX

Bujumbura (Reuter) — Un an après le début du génocide au Rwanda voisin, les Burundais ont prié hier pour la paix dans leur pays. Mais dans le même temps, l'armée, à dominante tutsie, a exposé des armes saisies, d'après elle, à des miliciens hutus lors d'affrontements la semaine dernière dans la capitale. Le chef de l'État, Sylvestre Ntibunganya, a présidé un service de prières à la mémoire de son prédécesseur, Cyprien Ntaryami, tué le 6 avril 1994 dans un attentat contre l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana. Cet attentat, encore mal élucidé, avait donné le signal de départ au génocide des Tutsis et de Hutus modérés au Rwanda.

FUJIMORI OU DE CUELLAR?

Lima (Reuter) — Douze millions et demi de Péruviens choisiront dimanche, entre le président sortant Alberto Fujimori et l'ancien secrétaire général de l'ONU Javier Perez de Cuellar, leur chef de l'État pour les cinq années à venir. Les derniers sondages d'opinion indiquent que Fujimori, 56 ans, fils d'immigrants japonais, est largement en tête devant le diplomate de 75 ans qui veut «rétablir la démocratie» au Pérou — mais en deçà des 50 % de suffrages qui lui permettraient d'être réélu dès le premier tour. Fujimori, brusquement sorti de l'ombre en 1990 pour battre la coalition politique emmenée par le romancier Mario Vargas Llosa, se présente comme l'anti-portait des «hommes politiques traditionnels», mais ses adversaires le dépeignent comme un populiste autoritaire. Perez de Cuellar, 75 ans, veut incarner de son côté la chance du Pérou de ne plus subir l'humiliation de figurer avec Cuba comme un des derniers pays non-démocratiques du continent latino-américain.

TERRORISME É.-U.

Washington (AFP) — L'administration Clinton a défendu hier devant la commission judiciaire de la Chambre des représentants son projet de loi anti-terroriste, qui suscite l'ire des milieux libéraux et de certains responsables démocrates. Le représentant démocrate du Michigan John Conyers, doyen de la minorité au sein de la commission, a ainsi fustigé ce projet qui, selon ses termes, «viole totalement la Constitution», en particulier le 1^{er} amendement qui protège la liberté d'association et de parole. Deux ans après l'attentat du World Trade Center, le projet dévoilé, le 10 février dernier, crée ainsi une cour spéciale constituée de cinq magistrats fédéraux nommés par la Cour suprême. Ces juges pourront statuer sur l'extradition d'étrangers suspects, avec la latitude de garder secrets certains témoignages, pour protéger les informateurs ou les agents en mission des services de renseignement. Le directeur du FBI Louis Freeh et le chef en exercice de la CIA, l'amiral William Studeman, ont justifié ces mesures d'exception par la nature du danger. «Le FBI et la lutte anti-terroriste ont besoin de nouvelles armes et de nouveaux moyens pour combattre ce nouveau et dangereux phénomène», a souligné M. Freeh.

POUR QUE LE MONDE TOURNE PLUS JUSTE

DEVELOPPEMENT ET PAIX

RÉSULTATS
LOTTO QUÉBEC

Tirage du 95-04-05

649

6 15 23 24 34 42

Numéro complémentaire: 4

GAGNANTS — LOTS

6/6	1	10 000 000,00 \$
5/6+	14	86 893,90 \$
5/6	634	1 535,00 \$
4/6	31 690	58,80 \$
3/6	504 720	10,00 \$

Vente totale: 29 238 439,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 700 000,00 \$
Prochain tirage: 95-04-08

Extra

Tirage du 95-04-05

NUMÉROS	LOTS
430600	100 000 \$
30600	1 000 \$
0600	250 \$
600	50 \$
00	10 \$
0	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

BOUTIQUE COURIR

POURQUOI PARLER DE VENTES, RABAIS, ESCOMPTE

QUAND TOUS LES HABITUÉS DE BOUTIQUE COURIR SAVENT QUE NOUS OFFRONS LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ / PRIX.

ÉCONOMISER C'EST ÇA!

PROFITEZ DE LA NOUVELLE SAISON POUR DEVENIR UN HABITUÉ DE L'ENDROIT!

COURSE À PIED • RANDONNÉE EN MONTAGNE • MARCHÉ VÊTEMENTS DE PLEIN AIR ET PRÊT-À-PORTER • VÊTEMENTS CYCLISTES

MAINTENANT À LAVAL
2524, DANIEL-JOHNSON (EN FACE DU CARREFOUR LAVAL)
978-9822

LONGUEUIL
1745, CHEMIN CHAMBLY (COIN CURÉ-POIRIER)
674-4436

MONTREAL
4452, ST-DENIS (COIN MONT-ROYAL)
499-9600

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
↑ +5.35	↓ -0.68	↑ +4.84	↑ +0.21	↑ +1.00
2129.06	4284.42	4205.41	72.07	393.70

La rentabilité en 1998

Unitel ne veut pas attendre le prochain millénaire

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Unitel, la compagnie qui perd 1 million \$ par jour (ouvrable), sera rentable dans trois ans plutôt qu'au tournant du siècle comme le prévoyait Ted Rogers.

«Je ne suis pas un partisan des profits qui ne se présentent qu'au prochain millénaire», a ironisé, hier, au cours d'une rencontre avec la presse montréalaise, le nouveau président-directeur général d'Unitel, Stan Kabala, un «turn-over artist» dépeché de New York par AT&T en janvier dernier afin de faire les miracles nécessaires à la bonne tenue du premier des concurrents dans la téléphonie interurbaine au Canada.

Reste à convaincre de la viabilité du plan d'affaires les membres du conseil de Rogers Communications et un groupe de banquiers

un profil marketing et organisation plutôt que comptable et financier. Il entend relancer Unitel en fonction d'un plan d'affaires qui implique des modifications à la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et apporte des changements aux manières de faire et aux stratégies commerciales de la compagnie.

Sur le front réglementaire, M. Kabala souhaite l'élimination éventuelle des contributions payées par les concurrents pour financer le service local ainsi que la «séparation structurelle» entre les services local et interurbain des compagnies de téléphone traditionnelles. Bell Canada, par exemple, devrait exploiter deux entreprises distinctes, locale et interurbaine, comme c'est le cas pour la téléphonie cellulaire, afin d'empêcher l'interfinancement indu de ses activités ainsi que de sa viabilité les membres du conseil de Rogers Communications et le groupe de banquiers. Ces derniers doivent décider d'ici le 28 avril si oui ou non ils renouvellent le financement de 650 millions \$ consenti à Unitel, le même jour où Rogers Communications doit décider, de son côté, si elle lève l'option d'achat de la participation de CP dans Unitel au coût de 200 millions \$.

«C'est une grosse décision, a souligné M. Kabala. J'ai 21 jours pour travailler davantage à convaincre Rogers et AT&T.» Et les banquiers «qui ne se sont pas encore commis», a-t-il mentionné.

Mercrredi à Toronto, Ted Rogers s'est dit «presque certain» de vouloir augmenter sa participation dans Unitel mais il a révélé que le conseil d'administration de Rogers avait encore des réserves. En achetant le bloc de 48 % détenu par CP, Rogers hausserait de 29,5 % à 67 % sa part dans Unitel après avoir refilé 10,5 % des actions à l'autre partenaire AT&T dont la participation atteindrait le maximum permis pas la loi, soit 33 %.

Avec son diplôme en psychologie, obtenu en 1968, M. Kabala présente

Seagram vend sa participation dans Du Pont

Les marchés se montrant très méfiants, la valeur boursière de la société des Bronfman a fondu de 2,3 milliards \$ en moins d'une semaine

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

En début de soirée, hier, la compagnie Seagram a confirmé avoir vendu le bloc d'actions qu'elle détenait dans Du Pont pour 8,8 milliards, sans avoir fourni de plus amples précisions sur ses intentions à l'endroit de la compagnie MCA. Dans un communiqué Seagram se contente de préciser qu'«une partie du produit» de cette vente «pourrait être utilisée pour diverses opérations dont des acquisitions et des rachats de ses propres actions».

Avant cette annonce, la journée a été rude pour Seagram hier sur les marchés boursiers du continent alors que son action a perdu 1,25 \$ en moins d'une heure en fin d'après-midi pour terminer la journée à 38,75 \$. Ajoutée aux pertes enregistrées depuis vendredi dernier, la valeur boursière de Seagram a diminué de 2,3 milliards \$ en moins d'une semaine.

Cette sanction est le fait des gros gestionnaires de portefeuille du Canada et des États-Unis qui voient d'un très mauvais œil l'introduction de Seagram dans l'industrie cinématographique aux dépens de cette bonne source de revenus qu'a été Du Pont de Nemours depuis 1981, année au cours de laquelle Seagram faisait l'acquisition de près de 25 % des actions de cette compagnie présente dans l'industrie chimique.

Hier, les marchés se sont alimentés de la rumeur suivante: Seagram aurait vendu son bloc de Du Pont pour une somme évaluée à 9 milliards \$ US tout en faisant simultanément l'acquisition de 80 % des actions de MCA détenues jusqu'alors par le conglomérat japonais Matsushita Electric Industrial pour 7 milliards \$ US. Et cela, cette nouvelle configuration du dossier, les marchés ne l'aiment pas, voire la craignent, même si rien n'a transpiré de la part des principaux acteurs concernés.

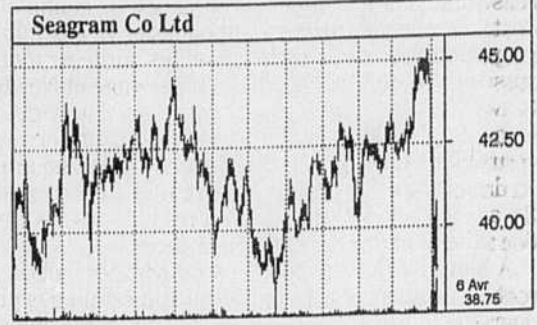
Allons-y avec le domino n° 1 de cette saga financière, soit Du Pont. Jusqu'à hier matin, tout le monde croyait que la portion d'actions de Seagram dans Du Pont valait 10 milliards \$ US. Au fait de ce que Seagram a annoncé dans la soirée le marché n'a pas apprécié que le 25 % d'actions de Du Pont ait été transigé 1,2 milliards \$ en dessous de sa valeur.

Avec le domino n° 2, Seagram aurait également perdu au change. S'il est vrai que cette compagnie a été achetée moyennant un déboursé de 7 milliards \$ US, alors Seagram aurait payé 22 fois les bénéfices. Un montant passablement élevé, selon Christine Décarie, vice-présidente adjointe de Montrusco, et Michel Tessier, analyste chez Tassé et Associés.

Certains que tous les signes observés ces derniers jours au sein des trois compagnies signifiaient que quelque chose de très gros était sur le point d'aboutir d'ici le milieu de la semaine prochaine, les marchés se sont donc empressés de sanctionner ceci: «les revenus produits par MCA, a précisé Mme Décarie, ne sont pas grand chose lorsqu'on les compare à ceux générés par Du Pont. On a compris qu'une dilution des bénéfices était en vue».

D'autant qu'une autre rumeur ne s'est pas confirmée à ce jour. Laquelle? A un moment donné de cette semaine mouvementée, une information selon laquelle Dreamworks SKG achèterait MCA en association avec Seagram a circulé.

Or SKG c'est David Geffen, fondateur de l'étiquette musicale du même nom qu'il a vendue au prix fort, c'est Jeffrey Katzenberg, celui qui a remis les studios Disney sur les rails, et c'est surtout Steven Spielberg celui-là même qui, sur un strict plan financier, était le principal «producteur» d'espèces sonnantes de la branche cinéma de MCA qui incidemment a été fondée dans les années 20 avant de prendre son essor dans les années 30 lorsque le musicien de jazz Count Basie signa avec elle.



Les marchés réagissent très mal aux rumeurs d'acquisition par Seagram des entreprises culturelles réunies sous le signe MCA, faisant dégringoler le titre de la société présidée par Edgar Bronfman Jr (ci-contre)

Du fait que Dreamworks, la nouvelle coqueluche de l'industrie culturelle des États-Unis, ne se soit pas du tout manifestée jusqu'à présent a ajouté, a amplifié la spéculation qui se fait à l'endroit de Seagram depuis maintenant une semaine.

Culinar vise la rentabilité en s'alliant avec Beatrice Foods

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Après avoir connu les pires résultats de son histoire en 1994 avec une perte nette de 27,6 millions \$, Culinar compte retrouver la rentabilité cette année et vient de signer une entente avec Beatrice Foods de Toronto prévoyant l'établissement d'une alliance stratégique en vue de la production et distribution de produits d'épicerie de marques privées en Amérique du Nord.

Ce n'est toutefois pas avec cette entente que Culinar va chambarder ses résultats financiers, puisque, selon les prévisions, elle n'ajouterait que 20 millions \$ au volume de vente durant les trois premières années de l'alliance. «Cela va contribuer à baisser les frais fixes», explique Gaëtan Lussier, président et chef de la direction de Culinar, qui déplore que certaines de ses quatre usines de la division épicerie aient un taux d'utilisation inférieur à 50 %.

Se pourrait-il néanmoins que Beatrice Foods qui compte 3400 employés, dont 1300 dans sa division pâtisserie, amorce un rapprochement avec Culinar en vue de prendre éventuellement une participation dans l'entreprise? Bruno Riverin, président d'Investissement Desjardins, mentionnait en fin de semaine dernière, à l'occasion des assemblées générales annuelles de Desjardins, qu'on songeait à une dilution des actions de Desjardins dans Culinar, pour permettre la venue d'un partenaire stratégique, éventuellement apte à jouer un rôle complémentaire à Drake (filiale américaine) dans la distribution de produits.

C'est précisément ce que Beatrice, qui a trois de ses six usines aux États-Unis, s'appête à faire. La complexité du marché et le coût énorme pour le lancement d'un produit nouveau, explique M. Lussier, font qu'il devient plus facile d'obtenir une pénétration du produit, le biscuit au chocolat Whippet par exemple, en passant par les marques privées des grandes chaînes de distribution alimentaire.

Pourtant au moment de l'acquisition de Drake par Culinar, on faisait valoir que cette filiale américaine devait permettre la pénétration des produits d'ici aux États-Unis. Aujourd'hui, M. Lussier, qui n'était pas là au moment de l'acquisition de Drake, avoue qu'il ne sait pas encore si Drake fut un bon achat, bien que «sur le plan stratégique cela fasse du sens». Sa réponse dépendra sans doute des résultats à venir.

Pour cette année, M. Lussier prévoit que «chaque division apportera sa contribution» et que «Drake apportera sa pitance si elle est gérée de façon agressive». Globalement, le président explique que «ce revirement proviendra d'une augmentation des ventes, accompagnée d'une réduction des frais de tous genres: administratifs, commerciaux (marketing), fixes (distribution) non récurrents et autres».

C'était hier l'assemblée générale annuelle de Culinar en présence d'actionnaires que M. Lussier qualifie de «compréhensifs». Le Mouvement Desjardins avec 58 % des actions et SOQUA avec un bloc de 36 % ont dû en 1994 injecter 8 millions \$ de nouveaux capitaux dans cette société qui connaît des difficultés depuis 1991.

Depuis son arrivée à la direction de l'entreprise l'été dernier, M. Lussier a élaboré et appliqué un plan de redressement qui devrait suffire pour un retour à la rentabilité, mais il demeure prudent dans ses remarques. «La commande pour l'année qui vient, dit-il, est passablement exigeante et soulève de nombreux défis».

Culinar a 4500 employés dans trois divisions. La division épicerie, qui fut d'ailleurs mise en vente l'an passé sans succès, regroupe les productions de biscuiterie, biscoterie, confiserie, craquelins et soupes, ce qui fait trois usines au Québec et une en Ontario. La division Vachon à Sainte-Marie dans la Beauce, spécialiste des petits gâteaux, possède une autre usine en Ontario. Et il y a Drake avec une usine au New Jersey. Les ventes de Culinar furent de 497,3 millions \$ en 1994.

Microsoft poursuit sa course sous le feu roulant des critiques

Washington (AFP) — Microsoft, bouillant numéro mondial des logiciels pour micro-ordinateurs, essuie un feu roulant de critiques alors qu'il s'appête à lancer un produit qui pourrait le projeter hors d'atteinte de ses concurrents, lire Apple que les rumeurs envoient dans les bras de Canon.

Windows 95, la nouvelle version du populaire système d'exploitation de Microsoft qui doit être commercialisée en août, révolutionne déjà l'industrie et ravive les inquiétudes. Apple, qui a déjà réussi son passage à une nouvelle génération, est sans doute le plus directement menacé.

Cette menace survient au moment où Apple nage en pleine rumeur, la dernière voulant que le fabricant d'ordinateurs soit l'objet d'une prise de contrôle tentée par Canon. L'information, non confirmée par les deux parties impliquées, fait également ressortir que l'offre d'achat se ferait à 54,50 \$ US l'action, pour une facture totale de 6,5 milliards \$ US. Il n'est plus un secret pour personne que Canon, faisant face à un ralentissement dans ses secteurs traditionnels (photocopieurs et imprimantes au laser), envisage d'effectuer une percée dans le segment complémentaire des ordinateurs personnels et aurait arrêté son choix sur les PowerPC répondant à la norme conçue conjointement par Apple, IBM et Motorola.

Les principaux concurrents de Microsoft, encouragés par une récente décision de justice, attaquent sur tous les fronts. La guerre va de la bataille de mots, qui dégénère parfois à l'échange d'insultes, aux rumeurs les plus désastreuses et aux bagarres devant les tribunaux.

Le coup d'envoi a été donné lorsque, début février, un juge fédéral a rejeté un arrangement conclu en juillet entre Microsoft et le département de la Justice, qui mettait fin à quatre ans d'enquête des autorités anti-trust. Le juge Harold Greene a estimé que les pratiques du groupe de Bill Gates n'avaient pas été assez scrupuleusement examinées. Microsoft et le département de la Justice ont fait appel.

Les concurrents du groupe, qui ont déposé requête après requête devant le juge Greene, dénoncent une politique qu'ils estiment trop agressive. Créé en 1975, Microsoft a

conquis près de la moitié du marché mondial des logiciels en imposant ses systèmes d'exploitation, programmes qui gèrent les fonctions de base des ordinateurs. Le MS-DOS, racheté pour 50.000 dollars à un programmeur de Seattle, est devenu la norme de l'écrasante majorité de l'industrie informatique. Windows, indispensable corollaire du MS-DOS qui permet l'association et la gestion de plusieurs logiciels, équipe 80 % des micro-ordinateurs vendus aujourd'hui.

Microsoft fait référence, et en profite. Ses concurrents se plaignent de l'habitude qu'a le groupe d'annoncer très à l'avance les caractéristiques de ses logiciels, incitant les clients à attendre plutôt que d'acheter le produit d'un éditeur moins connu. Les plus petits éditeurs de logiciels doivent, s'ils veulent survivre, anticiper les mouvements du géant. «Nous jouons à un jeu dont Microsoft fixe les règles», souligne Mark Eppley, PDG de la société Traveling Software. «Il faut évoluer ou périr».

La société de Bill Gates a annoncé au compte-gouttes les capacités à venir de Windows 95, dont la plus redoutée est la connexion au futur réseau informatique en ligne de Microsoft. Selon le cabinet d'étude spécialisée Dataquest, 20 millions de copies de Windows 95 seront vendues dans les trois premiers mois. L'accès à Microsoft Network sera garanti d'entrée à des millions de personnes, dans une industrie très prometteuse. Ses concurrents craignent de ne plus pouvoir rattraper l'écart ainsi creusé par Microsoft.

Bill Gates défend le comportement de son groupe, sur un marché où le moindre assoupissement signifie une perte de territoire. «Notre travail est d'essayer d'utiliser toutes les capacités dont nous disposons pour créer de nouveaux produits qui plaisent aux consommateurs», a-t-il déclaré à l'hebdomadaire Business Week. Poursuivant sa stratégie de conquête, Microsoft a annoncé en octobre l'acquisition d'Intuit, premier éditeur de logiciels de finances personnelles, pour 1,5 milliard de dollars. Microsoft s'assure ainsi d'emblée de juteux services en-ligne financiers.

Le rachat d'Intuit est toutefois suspendu, soumis à une nouvelle enquête des autorités anti-trust.

TAUX D'INTÉRÊT-TABLEAU HEBDOMADAIRE

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 6 avril 1995 dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières et compilés par La Presse Canadienne.

Banques	Dépôt	certif.	certif.	certif.	Prêts	Prêts	Prêts
	à terme	placem.	placem.	placem.	hypoth.	hypoth.	pers.
	30-59 jours	1 ans	3 ans	5 ans	1 ans	3 ans	5 ans
Desjardins*	—	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875
CIBC	6,250	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875
Banque It. Can.	6,250	7,450	7,650	8,050	9,250	9,625	9,875
Laurentienne	6,000	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875
de Montréal	6,000	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875
Banque Nationale	6,000	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875
Banque Scotia	5,500	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875
Toronto-Dominion	5,750	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875
Hongkong	6,000	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875
BNP	6,400	7,250	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875

*Taux suggéré par la Fédération de Montréal

Fiducies	Dépôt	certif.	certif.	certif.	Prêts	Prêts	Prêts
	à terme	placem.	placem.	placem.	hypoth.	hypoth.	pers.
	30-59 jours	1 ans	3 ans	5 ans	1 ans	3 ans	5 ans
Canada Trust	6,250	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875
Sun Life	6,550	7,375	7,500	7,875	9,000	9,375	9,625
Fid. Desjardins	6,250	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875
Trust Général	6,000	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875
Tr. Laurentienne	6,250	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875
Montréal Trust	6,250	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875
Tr. PrêtRev.	6,250	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875
Trust Royal	6,250	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875
Tr. LaCapitale	7,100	7,750	7,500	8,350	10,125	10,550	—
Gr. Mutuelle	5,750	7,250	7,400	7,450	9,250	9,625	9,875
Sherbrooke Trust	6,000	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875

DEVICES ÉTRANGÈRES (EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,3954	Hong-Kong (dollar)	0,187
Allemagne (mark)	1,0087	Indonésie (rupiah)	0,000639
Australie (dollar)	1,0697	Italie (lire)	0,000841
Barbade (dollar)	0,7129	Jamaïque (dollar)	0,044
Belgique (franc)	0,050463	Japon (yen)	0,01624
Bermudes (dollar)	1,4107	Mexique (peso)	0,2204
Bésil (real)	1,6122	Pays-Bas (florin)	0,9349
Caribbes (dollar)	0,5278	Portugal (escudo)	0,00992
Chine (renminbi)	0,1726	Royaume-Uni (livre)	2,2290
Espagne (peseta)	0,01143	Russie (rouble)	0,000289
États-Unis (dollar)	1,3875	Singapour (dollar)	1,0077
Europe (ECU)	1,8262	Suisse (franc)	1,2671
France (franc)	0,2993	Taiwan (dollar)	0,0549
Grèce (drachme)	0,00662	Venezuela (bolivar)	0,00837

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

Un pronostic préliminaire du FMI

Croissance mondiale de 3,8 % en 1995

Bonn (Reuter) — Le projet de rapport du FMI sur les Perspectives de l'économie mondiale estime la croissance mondiale à 3,8 % en 1995 et 4,1 % en 1996.

Les responsables qui ont remis ce projet à Reuter ont souligné qu'il était susceptible d'être modifié avant sa publication prévue dans le courant du mois.

Le rapport se fonde sur l'observation des données économiques jusqu'au 10 mars et sur un taux de change dollar/mark de 1,54.

Voici les principales prévisions de croissance du Fonds monétaire international (en %) :

	1996	1995	1994
Monde	4,1	3,8	3,7
Pays industrialisés	2,7	3,1	3,1
États-Unis	1,8	3,1	4,0
Japon	3,6	2,6	0,9
Allemagne	3,6	3,2	2,8
France	3,2	3,4	2,5
Italie	3,0	3,0	2,5
G.-B.	2,8	3,1	3,8
Canada	2,6	4,3	4,5
Total G7	2,6	3,1	3,1
PVD	5,9	5,7	6,2
Afrique	5,1	4,5	2,5
Asie	7,3	7,6	8,6
Moyen-Orient et Europe	4,0	3,0	0,5
Pays en transition	4,2	-3,8	-9,4
Europe centrale et Est	3,5	0,4	-3,8
Russie	6,3	-9,0	-15,0

EN BREF

L'INDICE DES D'EMPLOIS DEMEURE STABLE

Ottawa (PC) — L'indice des offres d'emplois est demeuré stable en mars, a indiqué hier Statistique Canada. Selon l'agence fédérale, l'indice des offres d'emplois n'a pas bougé par rapport à janvier et février. Toutefois, il était de 10 % supérieur à celui enregistré en mars 1994. L'indice, qui mesure les changements survenus dans le nombre d'annonces classées «Offres d'emplois» publiées dans 22 centres urbains importants du pays, reflète les fluctuations des besoins de main-d'œuvre. Statistique Canada a précisé que le Québec, la Colombie-Britannique et les

provinces maritimes ont affiché des gains. Par contre, l'Ontario et les Prairies ont enregistré une baisse.

3,5 MILLIARDS NÉGOCIÉS EN MARS

La valeur totale des actions négociées sur le parquet de la Bourse de Montréal s'est élevée à 3,5 milliards \$ en mars, ce qui représente une hausse de 41,1 % par rapport à février. Pour la période de janvier à mars, la valeur négociée a diminué de 19,6 % comparativement à la même période en 1994. La valeur moyenne mensuelle en 1995 est de 2,9 milliards \$ comparativement à 3,7 milliards \$ en 1994.

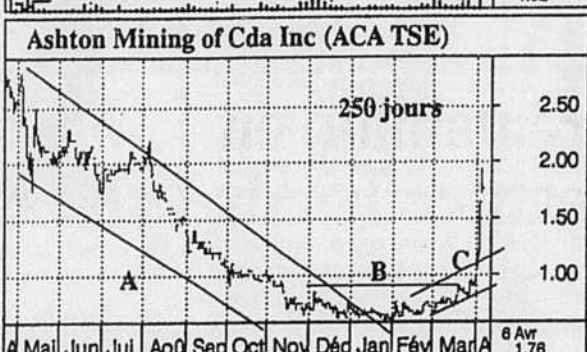
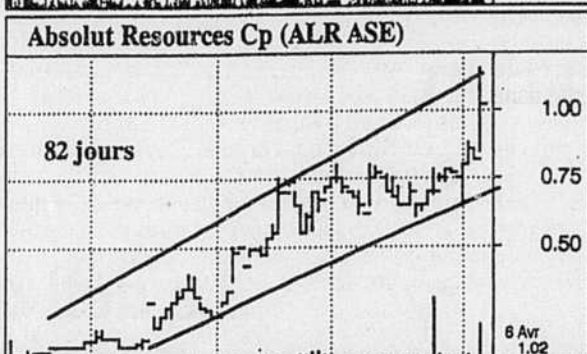
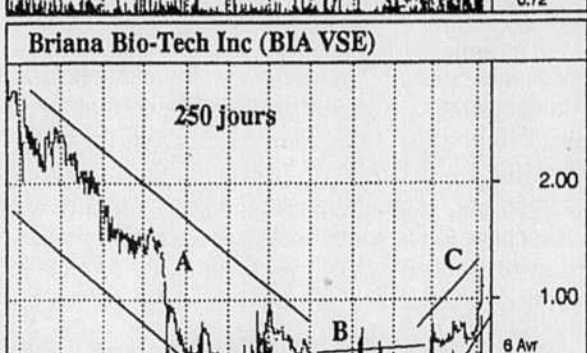
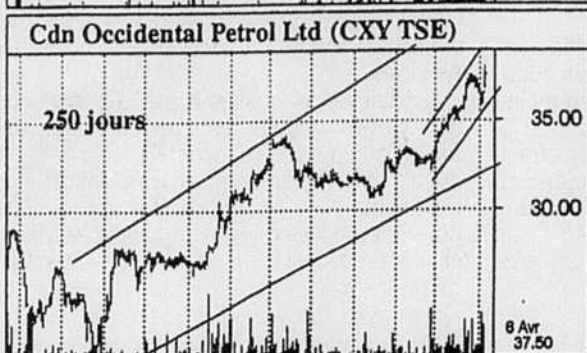
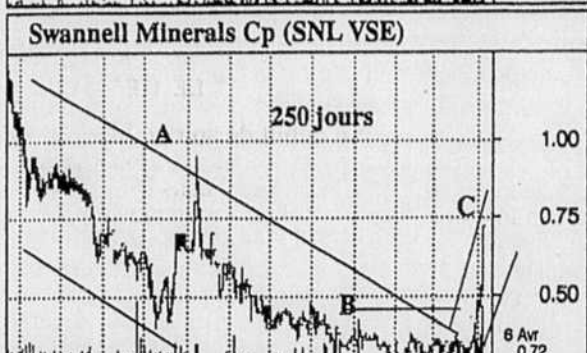
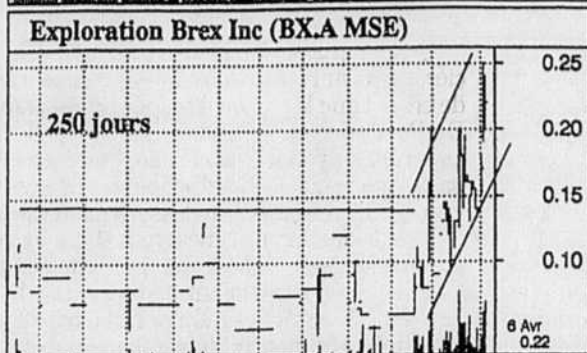
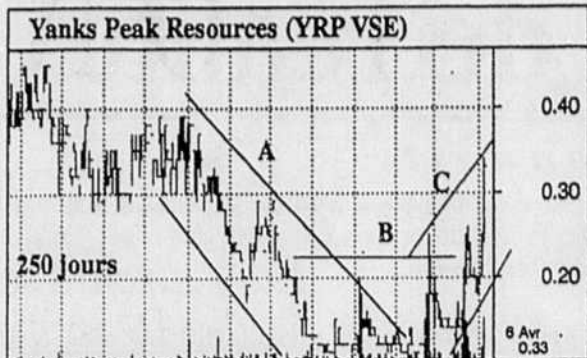
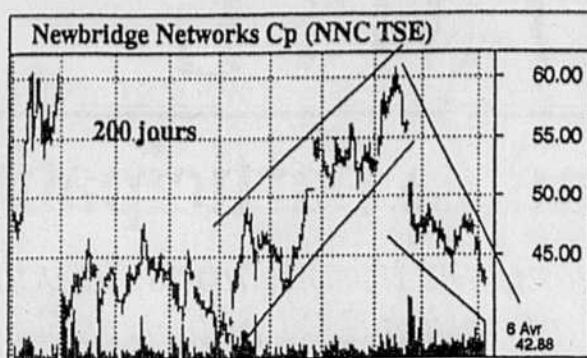
COUP D'ŒIL BOURSIER

En attendant, recherchez les titres d'exception

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

Tant du côté américain que du nôtre, les marchés sont sans direction à court terme. On est encore dans la période d'essoufflement, faisant suite à la dernière poussée haussière. Depuis quelques jours, les différents secteurs s'amuse à « la danse des canards », tantôt à la hausse, tantôt à la baisse. On dénote peu de grande difficulté dans l'ensemble des secteurs mais aussi peu de continuité évidente. Le plus fort mouvement haussier va aux minières. La gestion, les communications et les aurifères montrent aussi un peu de bon vouloir. Cott Beverage et Newbridge Network, n'aident pas le secteur industriel avec des mouvements plus qu'inquiétants. En attendant que de nouveaux éléments relancent les marchés dans une direction ou dans l'autre, il y a toujours ces fameux cas d'exception. Il y a peu d'activité sur les gros titres mais les cas d'exception affluent parmi les petites ressources.

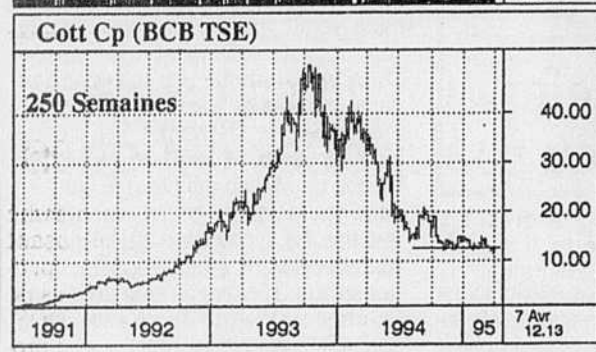
À Montréal, Exploration Brex est sortide limbes. À Toronto, Canadian Oxidation Petroleum est un des plus en demande et Absolut Resources s'élance après une hésitation de plusieurs semaines. Ashton Mining montre un récent revirement haussier. Sa tendance baissière (A) s'est d'abord transformée en mouvement horizontal à 0,65 \$ pour finalement effectuer un revirement haussier sur de très forts volumes (C). Surveillez les creux de tendance haussière pour le temps le plus opportun. On retrouve constamment des mouvements similaires sur toutes les Bourses et des nouveaux presque à chaque jour. Yank Peak à Calgary ainsi que Swannell Minerals et Briana Bio-Tech à Vancouver ont le même comportement. Comparez les couleurs A, B et C dessinés sur chacun d'eux. Il faut trouver ces titres mais acheter seulement dans les creux de tendance lors de reprises.



DECISION-PLUS

Demandez notre vidéocassette GRATUITE pour apprendre à mieux investir

(514) 392-1366



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	18544	2129.06	+5.35	0.3
XCB:Bancaire	4659	2478.96	+2.12	0.1
XCO:Hydrocarbures	3910	1629.11	+16.59	1.0
XCM:Mines et métaux	7500	2821.43	+20.47	0.7
XCF:Produits forestiers	682	2879.00	-	-
XCI:Bien d'Équipement	3632	2038.99	-8.97	-0.4
XCU:Services publics	3257	1906.42	+4.94	0.3

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE TORONTO				
TSE 35	23376	228.94	-0.09	-0.0
TSE 100	*	259.92	-0.01	-0.0
TSE 200	*	258.77	-0.16	-0.1
TSE 300	44296	4284.42	-0.68	-0.0
Institutions financières	4587	3183.91	-3.60	-0.1
Mines et métaux	4023	4257.81	+39.99	0.9
Pétrolières	6052	4359.38	+16.95	0.4
Industrielles	5852	2765.27	-11.93	-0.4
Aurifères	6683	10285.90	+61.49	0.6
Pâtes et papiers	2478	4631.66	-18.13	-0.4
Consommation	4991	6502.88	-95.91	-1.5
Immobilières	33	1778.97	-16.27	-0.9
Transport	3245	4950.36	-23.77	-0.5
Pipelines	503	3760.41	+1.38	0.0
Services publics	2089	3305.04	+9.27	0.3
Communications	1471	8198.35	-19.99	-0.2
Ventes au détail	901	3685.16	-9.17	-0.2
Sociétés de gestion	1382	4840.31	+4.97	0.1

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE VANCOUVER				
Indice général	22822	752.29	-1.92	-0.3

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
MARCHÉ AMÉRICAIN				
30 Industrielles	25502	4205.41	+4.84	0.1
20 Transports	3913	1637.61	+8.62	0.5
15 Services publics	2828	193.12	-0.59	-0.3
65 Dow Jones Composé	32244	1402.97	+2.67	0.2
Composite NYSE	*	273.78	+0.30	0.1
Indice AMEX	*	441.60	+0.77	0.2
S&P 500	*	506.08	+0.51	0.1
NASDAQ	*	813.80	-2.52	-0.3

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
SEAGRAM CO LTD	3392	40.75	38.63	38.75	-1.25	-3.1
ALCAN ALUM LTD	1963	39.25	38.25	39.00	+0.63	1.6
BARRICK GOLD CP	1962	35.63	35.00	35.38	+0.25	0.7
AIR CANADA	1858	6.50	6.38	6.38	-	-
ROYAL BANK OF CANADA	1565	29.38	28.88	29.00	+0.13	0.5
MVP CAP CP RV	1522	0.05	0.03	0.04	-0.01	-20.0
NOVA CP	1371	12.25	12.00	12.00	-0.13	-1.1
BCE M PR	1370	25.00	25.00	25.00	-	-
PWA CP RED RWT	1368	0.10	0.10	0.10	-	-
APPLIED CARBON	1215	0.09	0.08	0.09	+0.02	28.8

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
SEAGRAM CO LTD	1661	40.75	38.50	38.50	-1.38	-3.5
BCE M PR	1270	25.00	25.00	25.00	-	-
PALACE EXPL INC	669	0.08	0.07	0.07	-0.01	-12.5
ASHTON MNG OF CDA	558	1.80	1.72	1.75	+0.12	7.4
NOVANDA INC	530	24.75	24.38	24.63	+0.25	1.0
ASHTON MNG OF WT	418	0.63	0.44	0.45	+0.03	7.1
PESABUS GOLD INC	414	17.83	17.00	17.83	+0.83	3.7
NOVA CP	328	12.25	12.00	12.13	-	-
WESTCOAST ENERGY	323	20.88	20.75	20.75	-0.25	-1.2
CDN OCCIDENTAL	306	38.00	36.75	37.63	+1.25	3.4

TÉL.: 985-3344 AVIS PUBLICS FAX: 985-3340

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-001877-958, 141207 CANADA INC. Saisissant, VS LUMMA S.R. INC. Saisi. Le 17 avril 1995, à 10h00, à la place d'affaires du saisi, au 4830 boul. Pierrefonds, en la ville de Pierrefonds, district judiciaire de Montréal, seront vendus EN BLOC par autorité de Justice, les biens et effets du saisi, en cette cause: lot de lampes diverses, lustres, chandeliers, équipement lumineux, etc... MONTRÉAL, LE 05 AVRIL 1995, LUC VALADA H.J., District de Montréal, ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-32-001967-944 - bref d'exécution. Rita Rachele Dandavino, Partie demanderesse, -vs- Jean-Claude Cyr, Partie défenderesse. Le 19ème jour d'avril 1995, à 10h00, au 255 Panoram, Repentigny, Qc, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Daniel Ledoux, saisis en cette cause, consistant en: 1 table de salon en vitre, sur pied noir; 1 table de salon en bois; 1 divan; 1 petite bibliothèque en bois; 1 divan; 1 lampe de salon (couleur or et bleu); 1 table mélamine noire; et de nombreux autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Julie Huot, huissier du district de Joliette, (514) 854-6511, GAUCHER, TESSIER & ASSOCIES, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, Cour Municipale de St-Bruno de Montarville, NO: 94-00240, Ville de St-Bruno de Montarville, Partie demanderesse, -vs- Myriam Alphonse, Partie défenderesse. Le 18ème avril 1995, à 10h00, au 229 Roy, app. 2, Ville Lemoyne, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Donald Bissonnette, saisis en cette cause, consistant en: Ford Mustang 69; Emerson, système de son Ken-Tech; jeu Nintendo; v. couleur Panasonic; meuble étager; lampe; ventilateur. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Daniel Ledoux, Huissier du district de Longueuil, (514) 465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-12-223218-953 **COUR SUPÉRIEURE** (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT VENEZIA ARIAS VALDEZ Partie requérante -vs- EDGARDO EULALIO GAMEZ Partie intimée **ASSIGNATION** ORDRE est donné à l'intimé, MONSIEUR EDGARDO EULALIO GAMEZ, de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de l'intimé MONSIEUR EDGARDO EULALIO GAMEZ. Lieu: Montréal Date: Ce 3 avril 1995 DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre civile) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT VILLE DE BOUCHERVILLE Demanderesse-REQUÉRANTE -vs- ANDRÉAS KONSTANTINOS VOUTSINAS Défendeur-INTIMÉ **ASSIGNATION** ORDRE est donné à ANDRÉAS KONSTANTINOS VOUTSINAS, de

comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Longueuil, 1111, boul. Jacques-Cartier Est, Longueuil, province de Québec, J4M 2J6, dans un délai de trente (30) jours, de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref d'assignation et déclaration a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉAS KONSTANTINOS VOUTSINAS. Lieu: Longueuil Date: 05 avril 1995 ELIZABETH S. GOBEILLE, Greffière adjointe.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT CHANTAL DEMERS Partie demanderesse -vs- DANIEL GAUTHIER Partie défenderesse -et- LE DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL -et- LE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE Mis-en-cause ORDRE est donné à DANIEL GAUTHIER, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, Qc, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de l'acte en déchéance d'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de DANIEL GAUTHIER. Lieu: Montréal Date: 30 mars 1995 MICHEL MARTIN, G.A.

AVIS est donné conformément à la Loi, qu'un inventaire des biens de feu MADELEINE TRÉPANIEN, décédée à Montréal, le 16 décembre 1994, en son vivant résidant au 11,129 rue Ethier, Montréal-Nord, Québec, a été reçu le 30 mars 1995, devant Me Louise Poirier, notaire, 3089 The Boulevard, Montréal, Québec, H3Y 1R8, téléphone (514) 935-9221 et peut être consulté à son bureau, sur rendez-vous, par les intéressés. Montréal, le 5 avril 1995 Me LOUISE POIRIER, notaire.

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DU CERVEAU

HEART AND STROKE FOUNDATION OF QUÉBEC

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE REPENTIGNY, COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES LETTRES CRÉANCES, NO: 730-32-000205-943 - BREF D'EXÉCUTION: - Le greffier ou le notaire de NATHALIE MIREAULT, Partie demanderesse, -vs- DANIEL CHEVARIÉ, Partie défenderesse. Le 18ème jour d'avril 1995, à 11h30, au 1645, VERSAILLE app. 2, MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et

AVIS DE VENTE PAR SOUMISSIONS

Dans l'affaire de la faillite de:

LES INDUSTRIES DE MEUBLES GAD LTÉE

Des soumissions scellées, incluant un chèque visé de 20% de l'offre, payable à l'ordre du syndic et indiquant à l'extérieur de l'enveloppe "Soumission - Les Industries de Meubles Gad Ltée", seront reçues au bureau A Appel & Cie, Inc., 1 Westmount Square, 21ème étage, Montréal, Québec H3Z 2P9, jusqu'à midi, le jeudi 13 avril 1995 pour l'achat en bloc ou en lots séparés des actifs suivants:

- LOT 1 Machinerie et matériel d'usine consistant en divers compresseurs d'air, des machines à coudre Singer, Juki et Chandler, des scies à bras radial, des scies à ruban, des raboteuses, etc.
- LOT 2 Équipement de bureau consistant en des ordinateurs, photocopieurs, télécopieurs, bureaux, fauteuils, etc.
- LOT 3 Produits finis consistant en divers divans, fauteuils, etc.
- LOT 4 Matières premières - fournitures consistant en divers tissus, armatures, fils, mousses, etc.

Total à l'évaluation des stocks: 41 000 \$

CONDITIONS DE VENTE

Les conditions de la vente seront fournies lors de la remise de la liste des inventaires au moment de l'inspection des actifs. Toutes les conditions alors énoncées seront applicables à chacune des soumissions scellées et c'est de la responsabilité du soumissionnaire de se procurer les conditions de vente.

INSPECTION DES ACTIFS

Les actifs pourront être inspectés à la place d'affaires de la société au 8764, 8e Avenue, Montréal, Québec le mardi 11 avril 1995 de 10 h à 15 h.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions seront ouvertes, le jeudi 13 avril 1995 à 12 h au bureau du syndic.

APPEL & CIE INC.
1 Westmount Square, bureau 200
Montréal (Québec) H3Z 2P9
Téléphone: (514) 932-4115
Télécopieur: (514) 932-6766

Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (Type A), de construction (Type C), de services professionnels (Type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (Type S).

Contrats de type A: seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental.

Contrats de type C: seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental, et qui sont titulaires de la licence requise par la Loi sur le bâtiment.

Contrats de type P: seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Québec.

Pour tous les types de contrats, les soumissionnaires doivent commander une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils entendent soumissionner. En outre, une garantie de soumission peut être exigée sous forme de cautionnement ou sous forme de chèque visé, de mandat, de traite, de lettre de garantie irrévocable ou d'obligations payables au porteur, le montant de la garantie est indiqué à la rubrique « Garantie de soumission exigée ».

On peut obtenir une copie du dossier d'appel d'offres moyennant le paiement du montant indiqué à la rubrique « Coût du dossier », ce coût, qui inclut les taxes, est payable en espèces, par chèque ou mandat poste à l'ordre du ministre des finances et n'est pas remboursable. Pour consulter ou obtenir les documents:

QUÉBEC
Service des contrats
Ministère des Transports
700, boul. René-Lévesque Est
2^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y9
Tél: (418) 644-8848

MONTRÉAL
Service des contrats
Ministère des Transports
35, rue de Port-Royal Est
1^{er} étage
Montréal (Québec) H3L 3T1
Tél: (514) 873-6061

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions ou des offres reçues.
Le sous-ministre, Yvan Demers, ing.

A Contrat no 3873-95-PZ01 — Nettoyage de la structure au jet d'eau sous pression du pont Lavolette situé dans les municipalités de Bécancour et Trois-Rivières Ouest (Maskinongé et Nicolet-Yamaska).
Garantie de soumission exigée: 2 500 \$ (cautionnement) ou 1 250 \$ (autre)
Coût du dossier: 20 \$
Réception des offres: salle des soumissions de Québec.
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Québec, le mardi 25 avril 1995, 15 h.

A Contrat no 4274-95-0009 — Enlèvement de débris et tonte de gazon sur les abords et dans les échangeurs des autoroutes 20 et 73, ainsi que certains lots et abords des routes 132, 175 et 218, dans diverses municipalités (Les Chutes-de-la-Chaudière, Lévis et Bellechasse).
Garantie de soumission exigée: 4 000 \$ (cautionnement) ou 2 000 \$ (autre)
Coût du dossier: 20 \$
Réception des offres: salle des soumissions de Québec.
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Québec, le mardi 25 avril 1995, 15 h.

P Contrat no 5200-95-H01 — Surveillance des travaux de construction d'un écran acoustique le long de l'autoroute 15 nord (côtés est et ouest) d'une longueur totale de 3500 m, entre le boulevard Henri-Bourassa et le pont Médéric-Martin, situé dans la ville de Montréal.
Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans les M.R.C. Communauté urbaine de Montréal.
Coût du dossier: 20 \$
Réception des offres: salle des soumissions de Montréal.
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Montréal, le mercredi 3 mai 1995, 15 h.

C Contrat no 5330-95-0902 — Terrassement, structure de la chaussée et revêtement bitumineux sur la route 235, dans la municipalité de Saint-Thomas-d'Aquin, paroisse (Saint-Hyacinthe).
Longueur de 2,02 km.
Garantie de soumission exigée: 74 400 \$ (cautionnement) ou 37 200 \$ (autre)
Coût du dossier: 20 \$
Réception des soumissions: salle des soumissions de Québec.
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Québec, le mardi 2 mai 1995, 15 h.

C Contrat no 6172-95-0601 — Retraitement en place de la chaussée et de pose d'enrobé bitumineux de 2,6 km.
Garantie de soumission exigée: 45 000 \$ (cautionnement) ou 22 250 \$ (autre)
Coût du dossier: 20 \$
Réception des soumissions: salle des soumissions de Québec.
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Québec, le mardi 2 mai 1995, 15 h.

C Contrat no 6174-95-0602 — Retraitement en place de la chaussée, pose d'enrobé bitumineux et glissières de sécurité sur la route 222, dans la municipalité de Brompton Gore, sd. (Johnson).
Longueur de 2,25 km.
Garantie de soumission exigée: 34 200 \$ (cautionnement) ou 17 100 \$ (autre)
Coût du dossier: 20 \$
Réception des soumissions: salle des soumissions de Québec.
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Québec, le mardi 2 mai 1995, 15 h.

A Contrat no 6672-95-0602 — Tonte de gazon et nettoyage des abords de route, sur diverses routes et terrains du Centre de services de Hull (Hull, Gatineau, Chapleau et Pontiac).
Longueur de 55,21 km.
Garantie de soumission exigée: 11 800 \$ (cautionnement) ou 5 900 \$ (autre)
Coût du dossier: 20 \$
Réception des offres: salle des soumissions de Montréal.
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Montréal, le mercredi 3 mai 1995, 15 h.

MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALLEMENT

1- Chasser. — Lettre grecque.

2- Prière. — Divisible par deux.

3- Crie, en parlant de l'hirondelle. — Bord d'une rivière.

4- Pogrom. — La totalité.

5- Influé. — Canard. — Inridium.

6- Virginal. — Punisse.

7- Période de l'ère tertiaire. — Tantara.

8- Bradype. — Maléfique.

9- Gérer. — Aluminium. — Désert rocheux.

10- Irlande. — Résultat.

11- Fin. — Ville du Nigeria.

12- Racaille. — Etoile. — Vocabulaire.

VERTICALEMENT

1- Bien de la mariée. — Avion.

2- Occasionnel.

Solution d'hier

1 SPAGHETTI
2 ROBATI
3 VIOLETTE
4 ENTENTE
5 TRESOR
6 ZAPRATA
7 VADROU
8 RENOUVEAU
9 SAC AVANT
10 BALAYEUR
11 OREUSE
12 MITRE

É D I T O R I A L

Le principe de réalité

Lise Bissonnette

Quelque chose cloche dans la façon avec laquelle le premier ministre, Jacques Parizeau, a annoncé mercredi le report du référendum. Personne ne pourra croire désormais que la décision est simple affaire de date, et que toute la stratégie n'est pas en révision, déchirante.

Le départ précipité du premier ministre après cette annonce annexée à une conférence économique devant la Chambre de commerce de Lévis, son refus de rencontrer la presse, les heures qu'il a fallu à son bureau le lendemain pour mettre en forme un discours qu'il a pourtant lu en se rivanant le texte, tout indiquait une déclaration faite à contre-cœur, à reculs, dans la plus grande mauvaise humeur. Or M. Parizeau a toujours fait de la possibilité d'un tel report une affaire mineure, qui n'aurait pas dû tant l'ébranler. Certes il a longtemps affirmé que le référendum aurait lieu dans un délai de «huit à dix mois» après l'élection d'un gouvernement du Parti québécois. Mais dès la dernière campagne électorale, il avait élargi l'horizon à «l'année 1995» et évoqué plusieurs fois la possibilité de tenir la consultation à l'automne. Il en était même venu à traiter la chose avec légèreté. «On the path of history, who gives a damn?», disait-il à la mi-décembre sur *Los Angeles Times*, où on le pressait de préciser son choix de saison. Il aurait donc pu, à Lévis après le dessert et le café, afficher la même sérénité.

Mais la date n'est pas seule en cause. Le premier ministre est l'objet de lourdes pressions pour modifier la nature même de la consultation référendaire, pour renoncer à tenter de faire approuver son projet de loi sur la souveraineté, qui serait rejeté par une majorité de Québécois si le référendum avait lieu sous peu, c'est évident. Le projet n'a pas décollé, et nombreux sont ceux qui croient désormais qu'il ne décollera pas plus à l'automne.

Car il est bien difficile de se convaincre qu'il suffira d'offrir aux électeurs une «information» supplémentaire durant le répit d'été pour rallier les indécis et décrocher un OUI. Certes les commissions sur l'avenir du Québec ont mis au jour des questions nouvelles, qui n'existaient pas durant le débat référendaire de 1980. L'interrogation sur le partage de la dette se fait bien plus vive, de même que sur la participation à l'Accord nord-américain de libre-échange (ALENA). Mais le PQ ne peut offrir de réponse indiscutable à ce genre de questions, qui dépendent toutes de négociations ultérieures. Il lui est impossible de présenter comme une simple «information» ce qui est un sujet de débat. Quant à la «mobilisation» supplémentaire dont on parle bravement dans l'entourage de M. Parizeau, elle ne saurait descendre sur les apôtres comme des langues de feu. Dans la vraie vie, les organisations se mobilisent avec force quand elles croient avoir quelque chance de réussir. Tel est loin d'être le cas aujourd'hui dans les rangs des croyants.

Mais ces mêmes rangs ne sont pas pour autant démobilisés, et rares sont ceux qui proposent de reporter le référendum *sine die*, ce qui affaiblirait le Québec quasiment autant qu'un NON. Ils envisagent plutôt d'autres stratégies, qui n'ont pas l'heur de convenir à M. Parizeau. Au Bloc québécois comme au Parti québécois, des caucus jusqu'au conseil des ministres, chez les alliés du gouvernement au sein des commissions régionales, l'idée d'abaisser

la barre de la question référendaire commence à faire consensus. Puisque l'opinion, sans être majoritairement convaincue de la souveraineté, est massivement opposée au *statu quo* dans lequel est coincé le camp fédéraliste, il serait possible de la rallier autour d'un projet moins radical que la rupture, se dit-on. Certains proposent une question à plusieurs volets, dont l'effet net serait la répudiation de la constitution de 1982 et un clair refus du *statu quo*. D'autres suggèrent des référendums sectoriels sur des pouvoirs que le Québec voudrait rapatrier ou s'approprier. D'autres voudraient faire approuver un projet d'association avec le Canada ou d'union à l'euro-péenne, quitte à consulter à nouveau les Québécois si le reste du pays devait ensuite le refuser.

Le dénominateur commun de ces réflexions a un nom: l'étapisme. Qui sème l'horreur sinon la terreur chez les proches du premier ministre. Voilà des gens qui, M. Parizeau en tête, ont toujours cru que la cause de la souveraineté avancerait mieux si elle se présentait à découvert, sans détour, portée dans la conviction et l'enthousiasme. Un pays à bâtir, et non un Canada à déconstruire à petit feu. Le référendum de 1980, ce timide «mandat de négocier la souveraineté-association», ils l'ont perçu

Toute la stratégie référendaire entre en révision.

comme une humiliante manœuvre, s'y sont prêtés de mauvais gré. Son échec, puis celui du «beau risque» pris à tort par René Lévesque en 1984 les ont confortés dans leur analyse. Et la consolidation de leur option après l'impasse des accords du lac Meech leur a donné des ailes. Cette consolidation est réelle, les 40% d'appuis dont jouit la souveraineté sont plus nets, moins vacillants qu'en 1980. Mais le plafond semble atteint pour le moment, et il est trop bas.

M. Parizeau était pourtant convaincu que son arrivée au pouvoir ferait le reste. Avant l'élection de 1994, il parlait de la souveraineté comme d'un destin manifeste, une ligne droite, une clarté. Se résigner à des méandres, à des détours, doit lui être une idée insupportable. Il y a là un admirable trait de caractère: l'homme a un projet, et non seulement une envie de pouvoir. Et par contraste le Canada d'un Jean Chrétien est tout, aujourd'hui, sauf un projet enthousiasmant pour ses citoyens, où qu'ils vivent. Mais les visions comme celle de Jacques Parizeau restent des visions, belles et éloignées, si on n'accepte pas d'y travailler à partir du principe de réalité.

Le premier ministre a des décisions très difficiles à prendre au cours des prochaines semaines, d'autant que son ascendant reste remarquable sur les troupes péquistes. Plus il s'entête à affirmer les choses pour les faire exister, en parlant d'un simple «délai», du «dernier droit», plus la déprime sera forte si un changement de stratégie finit par s'imposer, comme il est probable. Et plus il fera passer ses alliés modérés pour des éteignoirs, comme c'est déjà le cas pour le chef du Bloc, Lucien Bouchard, qui finit par ressembler à un empêcheur plutôt qu'à l'inspirateur que cherchent en lui tant de Québécois. Le congrès du Bloc, ce week-end, devrait justement commencer à faire le tri entre les visions et les illusions. Les péquistes ont le choix entre boudier un nouveau départ, comme leur chef l'a fait à Lévis, ou le saluer.

LETTRES

Les gorges chaudes

Dans son éditorial intitulé «L'alignement» (*Le Devoir*, 16 mars 1995), Lise Bissonnette fait les gorges chaudes devant une déclaration de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada qui déclare être en faveur du NON au prochain référendum. Ce souhait correspond pourtant à une logique que plusieurs croiraient sans faille.

Il y a 20 ans, Mme Bissonnette était branchée sur les réalités hors Québec dont elle traitait de façon fort lucide. Il est clair qu'elle a perdu le filon. Ceux qui ont vécu les réalités francos ou acadiennes de ces dernières années ne peuvent ignorer le sentiment de frustration devant l'absence de ce que Mme Bissonnette décrit comme «une réflexion qui s'imposait aux souverainistes, bien tard venus aux exigences de la solidarité avec les peuples francophones du Canada».

Or, le discours souverainiste, dont Mme Bissonnette fournit une bonne illustration, ne semble pas avoir évolué. On ne peut y déceler la moindre perception de ce que peuvent être les perspectives des «parlant français» que la FCFA représente. On y trouve toujours ce mépris qui présume que l'appui donné au fédéralisme n'est motivé que par des intérêts mesquins et un sentiment d'asservissement. On s'en console en constatant que c'est un mépris semblable que subissent, de la part de ces mêmes personnes, ceux des Québécois qui optent pour le NON.

Ce qui est surprenant, c'est que ceux qui s'offusquent de cette caution sans prétention que donne la FCFA à la continuité canadienne n'ont pas d'objection à ce que M. Parizeau aille solliciter, sur leurs tapis

rouges, l'appui de certaines personnalités françaises dont les opinions ne peuvent pourtant pas avoir la même pertinence.

Louis Vincent
Ottawa, 16 mars 1995

Que reste-t-il du Canada?

On annonce que le gouvernement fédéral coupe les effectifs de la Société Radio-Canada de 30%. Il s'agit, il va sans dire, d'une nouvelle désolante pour le Québec et le Canada français, alors que nous baignons littéralement en anglophonie. La SRC est un des seuls véhicules fédéraux qui sert efficacement à promouvoir la culture francophone en Amérique. Sabrer de façon aussi dramatique dans ses budgets, c'est reconnaître explicitement que le français n'a plus grand avenir dans ce pays. Mais le Canada anglais devrait aussi s'alarmer. Le glas sonnera aussi pour la CBC. Or, la télévision et la radio de Radio-Canada — anglaise comme française — constituent des outils privilégiés pour faire connaître et consolider l'identité nationale que cherche désespérément à se donner le Canada.

Le gouvernement fédéral accuse les souverainistes du Québec de vouloir détruire le pays. Je pense, quant à moi, que les libéraux n'ont besoin de l'aide de personne. N'est-ce pas le gouvernement fédéral qui est en train de mettre la hache dans le filet de sécurité sociale du Canada?

Et aujourd'hui, n'est-ce pas ce même gouvernement qui est responsable du démantèlement du filet de sécurité culturelle? Comme le fédéral a perdu depuis belle lurette le contrôle des finances publiques et

que les leviers économiques appartiennent à la haute finance et au Fonds monétaire international, que reste-t-il au juste du Canada?

Jocelyne Tougas
Lac Etchemin, 16 mars 1995

La TTA

J'aimerais faire part de certaines observations sur l'article intitulé «Des privatisations dispendieuses» publié dans *Le Devoir* du 9 mars dernier. Il y est question de la commercialisation des services de navigation aérienne de Transports Canada et de conséquences possibles si le gouvernement décidait de ne pas modifier la Taxe de transport aérien (TTA). Certains renseignements de l'article sont erronés ou trompeurs.

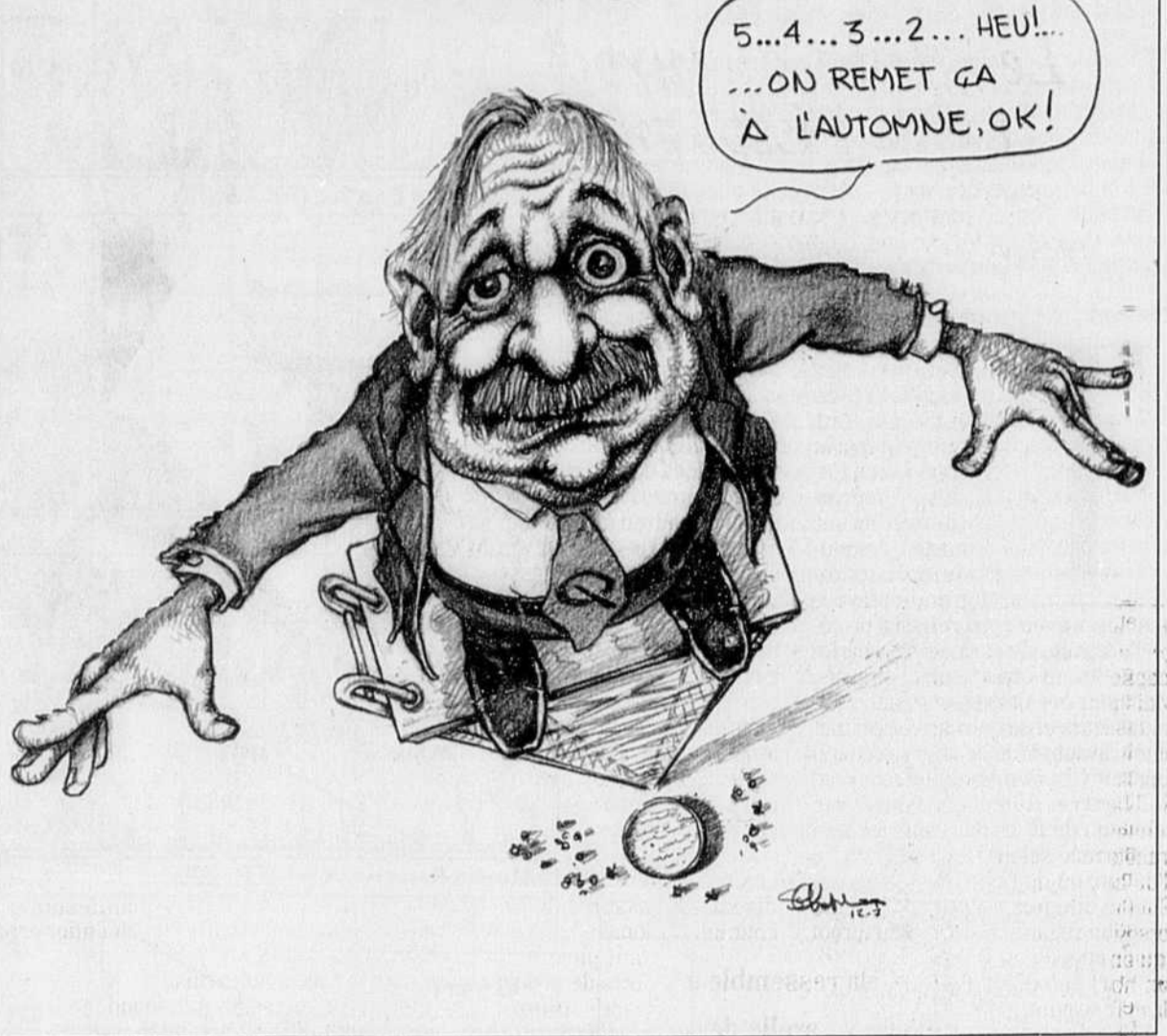
«Selon l'article, le gouvernement entend conserver les recettes qui découlent actuellement de la TTA une fois les services de navigation aérienne commercialisés. Cette affirmation est inexacte. Lorsque les services seront transférés à une société autonome à but non lucratif, cette dernière imposera de nouvelles redevances d'usage et la TTA sera abolie ou réduite pour couvrir les autres coûts de transport aérien du Ministère.

«L'article est trompeur en ce sens qu'il laisse croire que la taxe de transport aérien est de 10% du prix du billet. En fait, pour les voyages au Canada et à destination des États-Unis, la taxe actuelle est de 7% plus 6 \$, jusqu'à concurrence de 50 \$. Conformément à l'annonce du budget du 27 février dernier, ce montant maximal passera à 55 \$ le 1^{er} mai 1995.

J.A. Lynes
Directeur général de la gestion financière de Transports Canada
Montréal, 13 mars 1995

LE PLONGEON:

SAUT PÉRILLEUX EN TIRE-BOUCHON AVEC TRIPLE VRILLE ARRÊTÉE EN POSITION CARPÉE.



Le défi québécois

Dans le débat référendaire de 1995, nous devons à Lyriane Gagnon une brillante métaphore et un bel euphémisme. Racontant dans un texte son retour à Montréal après avoir assisté à des audiences des commissions sur la souveraineté dans la région du Richelieu, elle fit le lien entre le soleil rouge qui se profilait à l'horizon et les habits rouges qui écrasèrent les rébellions de 1837-1838, en montrant que les noms et les discours des Patriotes avaient peu changé en 150 ans.

Dans une autre chronique, elle eut l'honnêteté d'admettre, sans trop insister, que la réforme de 1982 fut un erreur historique. En septembre 1987, Papineau et les siens croyaient avoir la raison et l'histoire de leur côté dans leur combat contre les autorités britanniques. Auraient-ils pu mener une autre politique que celle des rébellions? Aux historiens d'en juger. Quoi qu'il en soit, l'Acte d'Union de 1840 fut la suite logique de l'échec, prévisible, des soulèvements.

Jacques Parizeau pense, comme Papineau jadis, que la raison et l'histoire sont de son côté. Convenons avec lui que les Québécois ne manquent pas de bonnes raisons d'être mécontents de la situation de leur communauté politique dans la fédération canadienne. Beaucoup de gens de bonne volonté, dont on ne peut ignorer le dévouement envers le Québec, sont en train d'essayer de passer le message suivant à M. Parizeau: vu la précarité de sa situation en Amérique, le Québec ne peut se permettre beaucoup d'initiatives comme celle de 1980, qui se retournent contre lui et l'affaiblissent encore davantage.

La réforme de 1982 brise le Québec lentement, mais systématiquement. Elle sape le dynamisme collectif de notre société. Elle a été conçue en vue de cette tâche. Tel est son principe. M. Parizeau, à l'intérieur du mandat de son gouvernement, doit trouver le moyen d'en arrêter les effets corrosifs sur notre société. Urgente et nécessaire, l'obligation qui incombe à M. Parizeau dans l'ordre de la prudence n'exige pas de lui qu'il tienne absolument un référendum en 1995. Si c'était pour le perdre, elle lui dirait en fait exactement le contraire.

Si, d'aventure, les Parizeau, Landry et Bouchard décidaient d'organiser



GUY LAFOREST

une retraite de réflexion semblable à celle à laquelle Jean Lesage confia les libéraux québécois en 1962, au Lac-à-l'Épaulé, avant de déclencher des élections portant sur la nationalisation de l'hydroélectricité, ils devraient obliger tous les participants à lire, au préalable, l'essai de Christian Dufour qui a inspiré le titre de cette chronique: *Le défi québécois*, paru en 1989 chez L'Hexagone. Je ne plaide pas l'objectivité en la matière, car l'auteur est à la fois un collègue et un bon ami. Les lecteurs jugeront sur le fond. Le livre de Dufour était un plaidoyer lucide en faveur de l'Accord du lac Meech.

Professeur-chercheur à l'École nationale d'administration publique à Montréal, Dufour pense qu'à travers la clause de la société distincte, le Canada reconnaissait pour la première fois, dans l'Accord du lac Meech, de façon timide mais claire, que la différence collective québécoise en Amérique devait avoir des conséquences politiques. Ce n'était pas rien. Car cela mettait fin à un processus unilatéral de transfert du dynamisme de la société québécoise au profit d'entreprises de redéfinition du Canada.

À l'aliénation linguistique des francophones à Montréal, le Canada avait répondu en imposant un bilinguisme uniforme à la grandeur du pays. Au rêve biculturel d'André Laurendeau, le gouvernement fédéral avait répondu par une politique de multiculturalisme. Les efforts de tous les gouvernements du Québec pour un nouveau partage des pouvoirs dans un texte constitutionnel avaient été détournés en 1982 dans une réforme qui réinventait le Canada en réduisant les pouvoirs du Québec sans son consentement. Dufour montre remarquablement bien que ce pays s'est fait en s'appuyant sur le Québec, en tablant sur l'énergie collective des anciens Canadiens. Sur le plan pragmatique, pendant plus d'un siècle, la fédération canadienne a

consenti au Québec des aménagements relativement honorables. Le Canada aurait pu devenir une véritable communauté politique. C'est Fernand Dumont lui-même qui le reconnaît dans un ouvrage paru cet hiver, *Raisons communes* (Boréal). C'est la combinaison de la réforme de 1982 et de l'échec de Meech qui place le Québec dans une position extrêmement dangereuse. Le dynamisme québécois est repris, réintégré, sans la moindre compensation. L'énergie collective des Québécois risque de se retourner contre leur propre société.

Lors d'une conférence parrainée par l'Institut de recherches sur les politiques publiques, le 9 avril à Montréal, portant sur le Québec et le Canada après le référendum, Dufour reprendra son interprétation de l'histoire pour analyser les conséquences d'un NON à une éventuelle consultation sur la souveraineté.

On peut deviner qu'il proposera un certain nombre de «défis québécois» à nos dirigeants politiques. Premier défi: ne pas entreprendre d'action susceptible d'ouvrir la voie à une fossilisation définitive du système politique canadien. Deuxième défi: prendre le temps qu'il faut pour raffiner la compréhension de l'histoire et la pensée politique des souverainistes.

Troisième défi: construire la coalition gagnante qui permettra au Québec de progresser. Jusqu'où? Parce que l'histoire est ouverte, personne ne le sait au juste. Les progrès réels valent parfois mieux que les mirages. Avec un peu de recul, on voit que Dufour avait raison en 1989 d'écrire que l'Accord du lac Meech aurait fait progresser le Québec.

Le Bloc québécois n'existerait pas si l'Accord du lac Meech avait été entériné. Rassemblés en congrès à Montréal eux aussi cette fin de semaine, autour de leur chef Lucien Bouchard, les délégués de ce parti auraient intérêt à réfléchir sérieusement à leur propre défi québécois. Le Bloc et M. Bouchard représentent de beaux symboles du dynamisme québécois travaillant au service du Canada, sans reconnaissance pour notre société. Que devrait faire le Bloc à Ottawa en cas de report du référendum par les autorités québécoises, au-delà de l'automne 1995? Des délégués réunis à Montréal devraient considérer lucidement cette question.

À PROPOS

... des «beaux-parents»

Le conjoint du parent naturel gardien détient une position majeure dans la nouvelle famille mais pas toujours clairement définie. Cet acteur assume fréquemment des responsabilités sans détenir aucun droit sur les enfants qu'il considère souvent comme ses propres enfants. Il n'est pas possible actuellement de créer des obligations légales entre le «beau-parent» et les enfants, sans passer par l'adoption formelle. Par contre, lors de la rédaction des conventions entre

les ex-conjoints et lors du prononcé du jugement de divorce ou de séparation ou au moment d'apporter des modifications aux ententes ou aux ordonnances, une obligation légale pourrait être créée afin de tenir compte de l'engagement de cette personne auprès des enfants de son conjoint, surtout si elle vit avec eux depuis un certain temps.

La famille... composée autrement, Avis du Conseil de la famille, Québec, 1995.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUÉDOIS

IDÉES

Une guerre en queue de poisson?

Le conflit du turbot vu de l'Espagne

PIERRE-ANDRÉ JULIEN

Professeur invité à l'Université Polytechnique de Barcelone

Toute histoire est relative. Par exemple, les Français et les Québécois ont toujours appris à l'école que Roland et ses compagnons étaient morts après plusieurs faits de grande bravoure et après avoir ainsi réussi à protéger la retraite de l'armée de Charlemagne devant l'avance des Sarrasins. Mais pour les Basques, Roland était un des leurs et son groupe constituait plutôt l'avant-garde de leur armée qui chassait Charlemagne du royaume de Navarre. Aussi, on trouve une «chanson de Roland» complètement transformée selon que l'on se trouve d'un côté ou de l'autre des Pyrénées. Encore une fois, il en est de même lorsqu'on regarde la guerre du turbot (qu'on appelle ici le flétan noir) entre le Canada et l'Espagne.

Les pêcheurs galiciens et basques affirment que le Canada est complètement de mauvaise foi, quand il critique la taille des poissons et le type de filet utilisé. Pour eux, tous les pêcheurs, de quelque pays qu'ils soient, font de même, y compris les pêcheurs canadiens. C'est pour cela d'ailleurs que les fonctionnaires canadiens ont pu facilement trouver les doubles filets puisqu'ils savent très bien comment cela se fait, ayant fermé les yeux très longtemps sur les mêmes pratiques des pêcheurs canadiens.

Mais l'argumentation du Canada à propos de la migration des poissons canadiens pour justifier la poursuite des pêcheurs étrangers hors de la limite des 200 000 marins est encore plus critiquable. D'une part, à ce titre

le Canada pourrait par exemple poursuivre les pêcheurs d'anguilles américains dans le golfe du Mexique puisque ce sont les mêmes anguilles qui finissent par se retrouver dans le Saint-Laurent, ou encore les pêcheurs de saumons danois puisque ces poissons de nos rivières du Nord vont frayer autour du Groenland. Évidemment, une telle pratique serait aussi absurde que ce qui se passe actuellement avec les pêcheurs espagnols.

D'autre part, les pêcheurs basques tiraient l'huile des baleines ou le foie des morues sur les rives de la Côte-Nord du Québec et pêchaient sur les grands bancs de Terra Nova bien avant l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique, et évidemment bien avant les pêcheurs canadiens des provinces maritimes.

La prétention du Canada va ainsi contre l'histoire et les Espagnols se disent ainsi assurés de gagner à la cour internationale de La Haye. D'autant plus qu'ils se font

Cela ressemble à une querelle de la petite école: «Si tu prends encore mes billes, je ne te parlerai plus; et mon père est plus fort que le tien...»

forts de prouver qu'une partie importante du problème provient de la surpêche canadienne dans les eaux de reproduction de l'espèce même, alors qu'eux-mêmes naviguent hors de ces zones.

En fait, les Espagnols au courant de la politique canadienne comprennent que le gouvernement canadien a besoin de s'en prendre aux

pêcheurs galiciens et basques pour mieux faire passer sa politique de bannissement de la pêche pour les pêcheurs terre-neuvis ou encore pour faire oublier le mauvais budget qu'il a dû produire afin de répondre aux pressions des grands financiers internationaux. Évidemment, les pêcheurs des provinces maritimes trouveraient difficile d'accepter que des étrangers continuent à gagner leur pain sur les grands bancs de Terre-Neuve alors qu'eux-mêmes en sont



Quelque 100 000 manifestants dans le port de Vigo, au nord-ouest de l'Espagne, protestant contre l'arraisonnement d'un chalutier espagnol, le 15 mars dernier.

partiellement exclus. De même, tout le monde sait qu'il suffit d'une nouvelle importante qui perdure quelque temps dans les journaux pour que les citoyens oublient les augmentations de taxes ou les compressions budgétaires.

De plus, les observateurs catalans qui connaissent bien la situation du Québec dans le Canada et qui savent qu'il y aura normalement un référendum cette année, soupçonnent aussi le gouvernement canadien de faire un fort battage publicitaire sur cette querelle pour montrer la détermination du gouvernement fédéral à défendre les intérêts des petits travailleurs.

D'un autre côté, ceux qui savent ce qui se passe en Espagne sont bien au fait que le gouvernement de Felipe Gonzalez est en difficulté depuis plusieurs mois, à la suite d'une récession économique qui a fait augmenter fortement le chômage, et de diverses malversations et illégalités pour soutenir la lutte contre les terroristes basques il y a quelques années. Ce gouvernement a bien besoin d'une

petite guerre, au moins verbale, avec le Canada pour montrer à ses concitoyens qu'il sait défendre efficacement les meilleurs intérêts espagnols.

Bref, tout cela ressemble à une querelle de la petite école: «Si tu prends encore mes billes, je ne te parlerai plus... d'autant plus que mon père est plus fort que le tien...» Cette guerre semble tout simplement de l'enfantillage dans lequel le gouvernement chrétien excelle puisqu'il n'a aucune politique sérieuse sur quelque problème important.

Cela permet aussi au gouvernement Gonzalez de pouvoir souffler en attendant de trouver une autre porte de sortie à ses déboires; il saisit cette chance pour que les journaux d'ici cessent de parler du scandale de la lutte antiterroriste, du moins pour un temps.

Il faut espérer que des gens intelligents sauront de part et d'autre faire oublier les petites chicanes de paroisse pour forcer les deux gouvernements à s'asseoir avant d'en venir aux gros mots.



Des officiers de Pêches et Océans Canada mesurant la taille des filets de l'Estai, récemment à Saint-Jean de Terre-Neuve.

Fusions tous azimuts

Les gens les plus fragiles risquent d'être les grands perdants des fusions de centres d'hébergement et de soins de longue durée avec des hôpitaux

JEAN-MARC ROY

Président de la Fédération québécoise des centres d'hébergement et de soins de longue durée

Fusions d'établissements de la santé et de services sociaux: voilà ce qui semble à l'heure actuelle être une des solutions miracles à nos maux administratifs et financiers. Que des hôpitaux se fusionnent à d'autres hôpitaux, d'accord. Que des hôpitaux changent éventuellement de vocation pour devenir des centres d'hébergement et de soins de longue durée, d'accord aussi. Le gouvernement Parizeau reconnaît que le réseau de services pour les personnes âgées ou en grande perte d'autonomie, ayant une philosophie de gestion et d'intervention lui étant propre, est sous-développé. Il s'est d'ailleurs engagé à développer 7000 lits de longue durée d'ici l'an 2000.

Mais que la restructuration du réseau se fasse sur le dos des clientèles les plus silencieuses, celles qui sont très âgées ou qui ont une maladie chronique dégénérative, là nous ne sommes plus d'accord.

Au nom des économies

Lorsqu'on fait la promotion des fusions entre un centre hospitalier et un centre d'hébergement et de soins de longue durée, on insiste sur les économies possibles au niveau, entre autres, des services auxiliaires, c'est-à-dire des services de buanderie, d'alimentation, d'entretien sanitaire et même d'informatique, etc.

Il y a là bien sûr un potentiel d'économie mais, ce qu'on ne dit pas, c'est que les coûts de ces services sont habituellement inférieurs en centre d'hébergement et de soins de longue durée, et s'il y a des économies supplémentaires à réaliser, elles risquent d'abord de profiter à l'hôpital et donc à la clientèle de passage. Ces économies potentielles ne contribueraient en rien à améliorer la situation des personnes hébergées à long terme, voire pour le reste de leur vie.

Qu'on ne se méprenne pas. Nous encourageons toujours le partenariat. Mais nous sommes d'avis que la mise en commun de certains services peut très bien se faire, si jugée rentable, sans qu'une fusion de deux établissements soit nécessaire. Pour l'instant, la fusion de deux types d'établissements différents au nom d'économies n'a pas encore démontré d'avantages réels pour les centres d'hébergement et de soins de longue durée, et surtout pour leur clientèle.

Nous croyons qu'il est important de ne pas bernier la population! Les personnes âgées ou très fragiles ne mangeront pas mieux, ne vivront pas dans un environnement plus propre ou plus adapté à leurs besoins, ne recevront pas plus de soins et d'attention à la suite d'une fusion du centre d'hébergement et de soins de longue durée à un hôpital.

Il suffit de prendre connaissance de la situation des centres d'hébergement et de soins de longue durée déjà fusionnés à des hôpitaux pour faire le triste constat que ces centres ne répondent pas mieux aux besoins de soins de leur clientèle que les autres centres.

Rappelons que le réseau des centres d'hébergement et de soins de longue durée est sous-budgétisé au Québec et que de ce fait, il n'est déjà pas en mesure d'offrir en quantité et en qualité suffisantes les services requis par les per-



Les centres d'hébergement et de soins de longue durée facilitent la mise en place de milieux de vie réels.

sonnes hébergées. On nous présente les fusions entre un hôpital et un centre d'hébergement comme favorisant la continuité des services auprès de la clientèle.

Les médecins et gestionnaires s'empressent de vanter les bienfaits de telles fusions en nous disant que les mêmes médecins travailleront dans l'hôpital général et dans le centre d'hébergement et de soins de longue durée et qu'ainsi, il n'y aura qu'une seule et même philosophie de traitement.

Est-il vraiment nécessaire de rappeler que les personnes qui se rendent à l'urgence ou qui sont hospitalisées pour quelques jours ou quelques semaines n'ont pas les mêmes besoins de soins, de services, de sécurité et d'attention à long terme que les personnes en grande perte d'autonomie due à des pathologies liées au vieillissement, à un accident cérébrovasculaire, à une maladie dégénérative telle que la sclérose en plaque, la maladie d'Alzheimer, la maladie de Lou Gehrig?

Lorsqu'un établissement a comme unique mission de bien s'occuper des personnes ayant besoin de soins et d'un «chez-soi substitué» à long terme, il met tout en œuvre pour bien remplir ce rôle qui lui est spécifique. La personne est alors entourée de médecins, d'infirmières, d'ergothérapeutes, de physiothérapeutes, de préposés, de bénévoles ayant le savoir-faire, le savoir-être et surtout le désir de travailler auprès des personnes âgées ou en grande perte d'autonomie et de les accompagner jusqu'à la fin de leur vie.

Cela veut dire aussi que les centres d'hébergement et de soins de longue durée facilitent la mise en place de réels milieux de vie substitués où chaque résident peut bénéficier d'une chambre décorée à son goût, d'espaces privés pour rencontrer sa famille et ses amis, d'activités de détente et de loisir, de soins médicaux et infirmiers adaptés, de soins pharmaceutiques visant une consommation adéquate de médicaments, de services de réadaptation axés sur le maintien de l'autonomie, de repas adaptés au grand âge tout en tenant compte de la variété nécessaire, d'un service de pastorale, d'un personnel dévoué habilité à comprendre la personne ayant des déficits cognitifs ou encore ayant une mobilité très réduite.

Ne soyons pas naïfs. Un établissement dédié aux personnes les plus vulnérables de notre société fusionné à un hôpital de soins généraux d'abord préoccupé par le développement de services de pointe, de chirurgies d'un jour, de traitements d'urgence etc. ne pourra plus garantir d'emblée un milieu de vie personnalisé, un personnel stable et attentif, une vision globale et humaniste de la grande vieillesse.

Au détriment de l'équité

On fait miroiter à la population que les fusions des centres d'hébergement et de soins de longue durée avec des hôpitaux de courte durée risquent d'encourager — surtout lorsqu'on clame très haut une continuité de soins — la croyance que la meilleure façon d'avoir une place en centre d'hébergement et de soins de longue durée est de se présenter à l'urgence, d'être hospitalisé en courte durée pour ensuite être transféré en longue durée. Du même coup, sans s'en rendre compte, on encourage la population à utiliser les urgences comme portes d'entrée, à occuper un lit de courte durée coûteux au détriment d'une personne en attente d'une opération ou de tout autre traitement de soins aigus.

En 1984, le Québec se dotait pourtant d'un système pour favoriser l'accessibilité des personnes âgées aux places d'hébergement et surtout pour rendre cette accessibilité plus équitable. On compromet tout simplement cette équité et on effectue un retour en arrière bien malheureux.

Déjà en 1989, les travaux de la Commission Rochon dénonçaient la situation des personnes âgées hébergées dans des centres hospitaliers de courte durée et précisaient que cette clientèle ne recevait pas toute l'attention requise par son état. L'esprit de la réforme de 1991 fait suite aux études fouillées du rapport Rochon, études prônant sans équivoque un système centré sur les besoins spécifiques des clients, où chaque catégorie d'établissements aurait sa propre mission et travaillerait en complémentarité avec ses partenaires.

À l'intérieur du cadre législatif actuel et de l'esprit qui s'en dégage, nous avons appuyé et continuons d'appuyer les regroupements et les fusions entre centres d'hébergement et de soins de longue durée.

En plus d'avantages économiques, de tels regroupements facilitent la mise en place de réels milieux de vie et favorisent le partage des connaissances en gérontologie et en gériatrie. En créant une masse critique intéressante tant au niveau du nombre de personnes admises et inscrites que de la taille du budget disponible, ils favorisent une organisation plus professionnelle des services. Ils permettent une marge de manœuvre plus grande dans l'élaboration de projets de toutes sortes pour une même clientèle.

Si nous ne pensons pas aujourd'hui à préserver les acquis des dernières années, si nous refusons de voir les conséquences de fusions administratives tous azimuts sur les services offerts aux personnes les plus fragiles vivant dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée, c'est nous tous qui risquons d'en être les grands perdants.

Pas vous? Alors peut-être votre mère, votre frère ou votre meilleure amie car à partir de l'an 2011, la proportion de personnes âgées du Québec atteindra le seuil record de plus de 20% de la population.

Ni oui ni non

La politique et la bataille pour le pouvoir sont une chose, l'expression personnelle de l'identité en est une autre

PIERRE MASSÉ

Charlesbourg

Tout est dit, et l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent... La Bruyère, 1645-1696

Tout a été dit, dédit, redit. Tout, sauf probablement de retourner en nous-mêmes et en nos aïeux introspectifs pour quelques secondes, loin des courants idéologiques, loin des idées véhiculées comme de la publicité. Seulement se départir, pour ce moment, de nos images fabriquées par d'autres et se revêtir d'abnégation. Pourquoi faire cela? La politique et la bataille pour le pouvoir sont une chose, l'expression personnelle de l'identité une autre, bien plus haute sur l'échelle des valeurs. Elle appartient à l'individu. Elle n'est pas une fonction cartésienne. Ainsi on la qualifie d'utopie, de rêve, d'inconscience. Mais, ce que personne n'ose dire, c'est que cette expression est la seule marque d'individualité qui persiste, et bientôt, ce ne sera probablement qu'un triste souvenir.

N'alignons pas les peurs et les instabilités économiques, car elles existent dans toutes les sociétés, sous tous les régimes. Ne parlons pas d'un projet de société où le résultat voulu par les participants est et sera toujours: «Mon nombrilisme donne son accord si je suis plus égal que les autres.» Tout cela est le quotidien de l'histoire universelle, c'est notre passé, notre réalité. Les politiciens auront toujours comme but ultime la recherche et la garde du pouvoir. Il y aura toujours des pauvres et des démunis. La classe moyenne sera toujours la vache à lait de l'État. Les combats pour le maintien de la langue et de l'identité demeureront de tous les instants. En six mots, rien de nouveau à l'horizon. Sauf si, ici, entre en jeu la seule question qui est à nous, qui est nous... notre conscience.

«À cet instant même, comme un bateau dans la brume aperçoit une bouée et la route qu'il doit suivre, avec l'audace et la naïveté d'un enfant, je jurai, l'âme en avant, de donner mon aide aux habitants, aux ouvriers, aux pauvres, au malheureux pays qui avait mal à sa destinée.» (Pieds nus dans l'aube, Félix Leclerc, 1914-1988)

La survie précaire ou l'affirmation, c'est tout le dilemme de l'identité de la minorité fondatrice accueillante et laissée sciemment à elle-même, décroissant dans la masse des trois Amériques et s'assimilant passivement. Pour la dernière fois, est-ce seulement une réponse ou bien un choix entre notre passé et notre finalité. Cette décision et ses conséquences n'appartiennent qu'à nous, elles sont à nous seuls et à personne d'autre.

Se courber, se renier, survivre puis s'éteindre. Se tenir, s'affirmer, vivre et rayonner.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'Information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques); Diane Prévost (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Benoit Munger, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Berubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Jocelyne Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tremier, Clement Trudel; à l'Information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (cartooniste); à l'Information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babin, Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ: Lucie Pansoneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Avis publicitaires et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Cysline Côté, Martine Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Missevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION: Henry Riedel, c.m.a. (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). LE MARKETING ET SERVICES: à LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Guy-Renaud Kirovanc (directeur), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). LA PRODUCTION: Marie-France Turgeon (directrice de la production), Jean Lemay (directeur adjoint, production et informatique), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline des Rivières, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christiane Vaillant, Christian Vien, Olivier Zaida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

AUTOMNE

«Un mois ou deux de plus, pour une question aussi importante...»

SUITE DE LA PAGE 1

moins que «personne ne va tomber en bas de sa chaise» si le référendum est reporté.

De même, le ministre de Sainte-Marie-Saint-Jacques, André Boulerice, ne «fera pas une jaunisse si c'est en 1996».

Certes, ces points de vue ne représentent pas l'éventail complet des opinions présentes au gouvernement et au sein du parti.

Selon un conseiller de M. Parizeau, le débat va reprendre à l'automne sur l'opportunité de tenir ou pas le référendum, et surtout dans les gazettes, seulement si l'appui à la souveraineté n'a pas augmenté.

Or, comme le disait mercredi M. Parizeau, les souverainistes vont utiliser les prochains mois pour mobiliser, pour expliquer, pour informer.

Le premier ministre a pour sa part répété hier qu'il fera, au cours des prochains mois, beaucoup d'efforts pour définir le projet de société que les Québécois ont réclamé lors des audiences des commissions sur l'avenir du Québec.

M. Parizeau lui-même, en Chambre, hier, a semé une certaine incertitude quant à son engagement pris la veille, dans ce que ses conseillers appellent déjà «le discours de Lévis».

Du coup, il a toutefois réitéré son engagement

d'appeler les Québécois aux urnes durant l'année. «Nous, nous tenons nos engagements», a-t-il dit.

L'annonce de tenir la consultation populaire à l'automne a été accueillie diversement par les autres partis politiques.

«Si, en 25 ans, (M. Parizeau) n'a pu convaincre une majorité de la population de souscrire à son option, comment peut-il s'imaginer qu'en 25 semaines il pourrait y parvenir?», a demandé le chef libéral Daniel Johnson.

Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, abonde dans ce sens, même s'il accueille avec satisfaction l'annonce.

Selon M. Dumont, «si la question ne change pas, le faire au printemps 1995, à l'automne 1995 ou au printemps 1996, ça ne changera pas grand-chose.

Il propose d'utiliser le délai que vient de dégager le chef du gouvernement pour «essayer de mettre sur la table des propositions qui puissent amener le gouvernement et d'autres personnes qui sont intéressées à faire avancer le Québec, des intellectuels, à se parler et à développer un projet qui puisse rassembler les Québécois».

M. Dumont pense qu'on ne serait «allé nulle part avec un référendum au printemps». Selon lui, «les seuls qui vont reprocher au gouvernement sa décision sont ceux qui se sont déjà lancés dans un comité du NON, qui n'ont rien à proposer et qui voteront NON, de toute façon, à n'importe quoi».

Hier, d'ailleurs, les seuls qui ont morigéné M.

Parizeau sont des fédéralistes. Le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, estime que «le report du référendum à l'automne aura pour effet de maintenir un climat d'incertitude, d'attentisme et d'interrogation dans les milieux d'affaires, ce qui n'a rien de positif».

Le Conseil québécois des gens d'affaires pour le Canada soutient, dans la même veine, que les raisons invoquées par M. Parizeau ne tiennent pas et que «peu importent les efforts des tenants séparatistes pour informer la population, rien ne viendra diminuer les inquiétudes et les nombreuses interrogations des Québécois».

Pour le chef libéral Daniel Johnson, le gouvernement ne fait que «prolonger le supplice» et continue de laisser dominer l'ordre du jour politique par les priorités référendaires au lieu de s'occuper d'emploi.

M. Parizeau a nié que son gouvernement balayait sous le tapis les priorités économiques et il a cité quelques-unes de ses réalisations dans ce domaine et celui de l'éducation pour le démontrer.

En outre, M. Parizeau soutient qu'on ne peut pas dire que le référendum a été «reporté» à l'automne, puisque lui-même n'avait jamais fixé de date.

La décision de tenir le référendum à l'automne libère par ailleurs le calendrier printanier et donne de l'air aux débats parlementaires.

TATI

SUITE DE LA PAGE 1

pipe, ahuri, à côté de ses pompes, mis au monde par Tati, a marqué l'imaginaire collectif. Le chanteur de la France profonde, né en 1907, fut pourtant d'origines diverses, avec son mélange de sang russe, hollandais, italien, français; l'Europe unie avant la lettre, faite homme.

«On a cru qu'il était aigri par l'échec de Playtime, explique sa fille. Il n'avait aucun regret. Les gens voulaient qu'il remette Monsieur Hulot à toute les sauces. Il a refusé bien haut de jouer avec de Funès Le Gendarme et le facteur.

Après l'apothéose du personnage de Hulot dans Mon oncle, ça ne l'intéressait pas de se répéter. On le traitait de passeiste aussi. Mais il n'avait rien contre les gratte-ciels, sauf qu'à ses yeux, ceux-ci ne facilitaient rien les rapprochements humains.»

Sophie Tatischeff dit avoir beaucoup appris de son père, surtout au plan du montage sonore. Tati était d'une exigence maniaque à ce chapitre, beaucoup de ses gags étaient des sons et bien des bruiteurs claquaient la porte, incapables de se plier aux longues recherches qu'il exigeait.

Sophie Tatischeff dit avoir vraiment réglé ses comptes avec son père en travaillant sur la reconstitution en couleurs de Jour de fête. En 1947, le génial cinéaste comique avait réalisé à Saint-Sévère son film avec deux caméras, dont une en couleurs, testée à l'aide d'un nouveau procédé Thomsoncolor qui lui

fit dans les mains, à sa grande déception. Avec un beau zèle, il avait auparavant peint les portes des maisons, planté des milliers de pâquerettes pour varier ses effets chromatiques. Mais le procédé n'était pas au point et le film fut exploité en 1949 en noir et blanc (et fit fureur). Toute sa vie, le cinéaste devait rêver des rouges et des verts dont il ne vit jamais la couleur pour Jour de fête.

Mais elle a désormais envie de se colleter surtout à elle-même. La monteuse vient de trouver un producteur pour son premier long métrage de réalisatrice, dont elle a aussi signé le scénario. Le Comptoir de Marie n'a rien de tatieuses, et l'humour n'est pas au rendez-vous de cette histoire pourtant située dans la France profonde, un petit village de Bretagne. On ne se refait pas. C'est le genre de cadre dont Tati raffolait.

Un mot sur les trois courts métrages, signés ou joués par Tati, que Sophie Tatischeff accompagne à Montréal. Il s'agit de Soigné ton gauche de René Clément, de Cours du soir de Nicolas Ribowski, où il tient la vedette, et de L'École des facteurs, joué et réalisé par lui. Tati n'était pas très fier de ces œuvres qu'il jugeait mineures.

Tati apparaît dans deux autres courts métrages, absents du Festival, et il a interdit mordicus à sa fille de les présenter pour cause de honte profonde. Il a également participé à deux petits films introuvables, Oscar, champion de tennis et Retour à la terre. «Je vais mettre le chasseur de films anciens Serge Bromberg sur l'enquête», précise Sophie.

GARON

SUITE DE LA PAGE 1

zeau, qui avait évoqué la mise en commun possible de Radio-Québec et de Télé-université, dans le cadre d'un examen de la télévision éducative au Québec.

Cette formation emprunte plusieurs voies: cours par correspondance, cours télévisés, cours sur vidéo-cassettes, mais le créneau qui se développe le plus est celui de la formation télématique.

On cherche actuellement à développer un lien direct entre l'ordinateur du professeur et celui de l'étudiant. «Télé-université est un instrument important au Québec pour former les étudiants à la technologie de l'information, à l'autoroute électronique, à la directrice générale Anne Marrec.

Télé-université rêve donc de devenir une sorte d'université virtuelle. Télé-université possède un centre à Sainte-Foy, qui emploie 200 personnes, et un autre à Montréal, rue Sherbrooke, qui en emploie 60.

Il y a quelques mois, le conseil d'administration de Télé-université a fait produire une étude qui démontrait qu'il serait plus rentable pour le quartier général de Sainte-Foy d'avoir ses propres locaux plutôt que de payer un loyer, comme il le fait depuis plus de 20 ans.

Avec le développement du réseau télématique (et Mme Marrec évalue à environ 10 millions \$ le coût d'une simple mise à niveau technique pour des liens mieux structurés d'ordinateur à ordinateur), le besoin de déménager devenait donc impérieux.

Selon nos informations, le ministre n'aurait pas posé de conditions particulières à son offre, et personne ne serait encore à l'étape de discuter d'un emplacement précis à Lévis.

Depuis sa création en 1972, Télé-université a dispensé des cours à 200 000 étudiants.

URGENCES

95 % des patients passent cinq heures et demie ou moins à poireauter en salle d'attente

SUITE DE LA PAGE 1

continue et que le système ne s'adapte pas», tranche la présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Gyslaine Desrosiers.

«Si le gouvernement veut être cohérent, il va falloir qu'il ait le courage de changer les règles du jeu. Les règles hospitalières et professionnelles actuelles font qu'il faut absolument passer par un médecin avant de quitter l'hôpital ou de passer certains tests», déplore Mme Desrosiers.

Cette chasse-gardée «réactionnaire» est malheureusement favorisée et alimentée par le mode de rémunération des médecins, pense cette dernière. «Les médecins sont payés selon le volume, donc on hésite à détourner des patients vers les infirmières», souligne la présidente de l'Ordre, qui croit qu'il faut trouver une solution à cette impasse.

Pendant ce temps, 95 % des patients passent cinq heures et demie ou moins à poireauter en salle d'attente avant d'être vus par un médecin.

A l'heure actuelle, les infirmières ne peuvent effectuer que certains actes délégués comme administrer un médicament par intraveineuse ou par voie orale, donner un vaccin, installer un tube gastrique, baigner un œil ou laver une oreille.

Or, l'organisation «moderne» des services d'urgence, couramment répandue aux États-Unis, suppose une prise en charge des patients beaucoup plus importante par les infirmières, notamment des cas semi-urgents et non urgents, pour les référer au bon endroit.

«Le processus va aboutir à la privatisation d'au moins 51 % des parts, dit M. Branchaud. Si la vente totale était le moyen d'assurer la pérennité du chantier, on ne l'exclut pas.»

Toutefois, M. Branchaud refuse obstinément de préciser à combien pourrait se chiffrer une offre que MIL Davie considérerait raisonnable.

«Nous n'avons aucune exigence particulière au départ», se borne-t-il à dire.

Trois offres pour MIL Davie

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le chantier maritime MIL Davie est à vendre. La Société générale de financement, propriétaire du chantier, partie à la chasse aux partenaires depuis deux mois, aurait déjà reçu trois offres, dont une de Verreault Navigation, un chantier gaspésien.

La société refuse cependant de confirmer l'information, obtenue de source sûre. Le président de la SGF, Michel Branchaud, n'a consenti à divulguer aucun détail sur les offres reçues, se bornant à indiquer que MIL Davie avait déjà suscité un certain intérêt chez d'éventuels acheteurs.

Le chantier maritime veut cependant frapper à d'autres portes avant d'arrêter son choix. Il compte solliciter la quasi-totalité des chantiers dans le monde, tout

en disant vouloir porter une «attention particulière» aux offres provenant du Québec.

«Nous visons à assurer la pérennité du chantier et à maintenir les emplois», souligne Michel Branchaud, président de la SGF. Toutes les options sont ouvertes, dit-il, de la privatisation totale à la cession de la majorité des parts à un partenaire.

«Le processus va aboutir à la privatisation d'au moins 51 % des parts, dit M. Branchaud. Si la vente totale était le moyen d'assurer la pérennité du chantier, on ne l'exclut pas.»

Toutefois, M. Branchaud refuse obstinément de préciser à combien pourrait se chiffrer une offre que MIL Davie considérerait raisonnable.

«Nous n'avons aucune exigence particulière au départ», se borne-t-il à dire.

«Le processus va aboutir à la privatisation d'au moins 51 % des parts, dit M. Branchaud. Si la vente totale était le moyen d'assurer la pérennité du chantier, on ne l'exclut pas.»

Toutefois, M. Branchaud refuse obstinément de préciser à combien pourrait se chiffrer une offre que MIL Davie considérerait raisonnable.

«Nous n'avons aucune exigence particulière au départ», se borne-t-il à dire.

«Le processus va aboutir à la privatisation d'au moins 51 % des parts, dit M. Branchaud. Si la vente totale était le moyen d'assurer la pérennité du chantier, on ne l'exclut pas.»

Toutefois, M. Branchaud refuse obstinément de préciser à combien pourrait se chiffrer une offre que MIL Davie considérerait raisonnable.

«Nous n'avons aucune exigence particulière au départ», se borne-t-il à dire.

«Le processus va aboutir à la privatisation d'au moins 51 % des parts, dit M. Branchaud. Si la vente totale était le moyen d'assurer la pérennité du chantier, on ne l'exclut pas.»

Toutefois, M. Branchaud refuse obstinément de préciser à combien pourrait se chiffrer une offre que MIL Davie considérerait raisonnable.

LA MÉTÉO

Table with 5 columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Includes weather icons and temperature ranges (max/min).

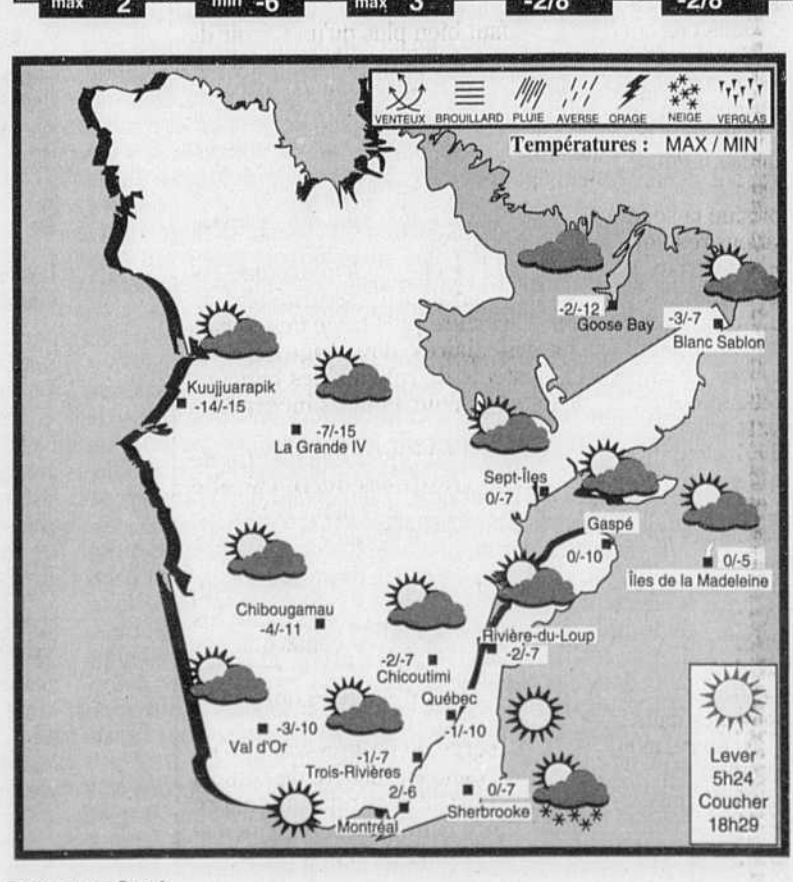


Table with 5 columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Includes weather icons and temperature ranges (max/min).

LE DEVOIR PUBLICITÉ SERVICE DES ABONNEMENTS. Includes contact information for advertising and subscriptions.

LE DEVOIR est publié par LE DEVOIR Inc. dont le siège social est situé au numéro 2050 de Bleury, 9e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par les Imprimeries Québec LaSalle, 7743 de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 775 boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication — Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général: (514) 985-3333; service à la clientèle: (514) 985-3332; publicité: (514) 985-3339.